

L'Action NATIONALE

Volume LXXVIII, numéro 3, mars 1988

Le Québec de demain, société anationale?

André d'Allemagne

Immigration et émigration: vers un solde migratoire positif

Gary Caldwell

Le dossier des communications du Québec: historique des relations entre Québec et Ottawa

Alain Laramée

Le déracinement par l'école

Jacques Poisson

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard Turcotte

Secrétaire: Monique Tremblay

Collaborateurs:

Pierre ANCTIL, François-Albert ANGERS, Louis BALTHAZAR, André BEAUCHAMP, Jules BÉLANGER, Christiane BÉRUBÉ, René BLANCHARD, Nicole BOUNDREAU, Jean-Louis BOURQUE, Odina BOUTET, Guy BOUTHILLIER, Gary CALDWELL, Gaston CHOLETTE, André D'ALLEMAGNE, André DESGAGNÉ, Claude DUGUAY, André GAULIN, Jacques HOULE, Jean-Marc KIROUAC, Marcel LAFLAMME, Francine LALONDE, Robert LAPLANTE, Alain LARAMÉE, Maurice LEBEL, Delmas LÉVESQUE, Doris LUSSIER, Jean-Louis MARTEL, Denis MONIÈRE, Jacques-Yvan MORIN, Rosaire MORIN, Gilbert PAQUETTE, Jean-Marcel PAQUETTE, Marcel PÉPIN, Michel PLOURDE

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	35,00\$	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXVIII, numéro 3, mars 1988

TABLE DES MATIÈRES

GÉRARD TURCOTTE	Présentation	2
ANDRÉ D'ALLEMAGNE:	Le Québec de demain, société anationale?	3
GARY CALDWELL:	Immigration: vers un solde migratoire	9
ALAIN LARAMÉE:	Le dossier des communications au Québec: historique des relations entre Québec et Ottawa	17
PIERRE ANCTIL:	Buon natale-felice anno nuovo ..	37
JACQUES POISSON:	Le déracinement par l'école	43
JEAN-LOUIS BOURQUE:	Jacques Parizeau dérange, Dieu merci	51
MARCEL LAFLAMME:	La société québécoise de demain: quelques tendances socio-économiques	55
ODINA BOUTET:	L'esprit qui est en nous	63
JEAN-DENIS ROBILLARD:	Les Sommets de la Francophonie ou les affaires extérieures (3 ^e partie)	69
ROSAIRE MORIN:	En marge de l'actualité nationale Des trouvailles et des réussites merveilleuses	83

Les collaborateurs et collaboratrices de L'ACTION NATIONALE sont seuls responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs articles.

Présentation

Les premières réactions au numéro de janvier-février 1988 qui marquait ce que plusieurs ont qualifié d'une *Action Nationale* rajeunie et améliorée ont été positives et encourageantes. Pour souligner les soixante-dix ans de publication de notre revue, nous nous devons de rafraîchir sa présentation et d'actualiser son contenu. Ce que nous avons fait, tout en respectant le sens de la continuité dans les objectifs fondamentaux que la Ligue d'action nationale se fixait il y a soixante-quinze ans et qu'elle a toujours maintenus, mais adaptés, au cours des années, à l'évolution du Québec français.

Le présent numéro contient, comme le précédent, des articles de nouveaux collaborateurs sur des sujets d'actualité aussi pertinents que le déclin démographique, la langue française, les communications, la politique québécoise et l'économie.

Ces deux premières publications de 1988 ne marquent qu'un début de la transformation que nous envisageons, mais démontrent déjà notre volonté d'assurer définitivement à *l'Action Nationale* le statut de «revue nationale du Québec français».

À la transformation en cours s'ajoute parallèlement la mise en marche de deux opérations concrètes: l'augmentation du tirage et l'élargissement de la pénétration de la revue auprès non seulement de l'élite intellectuelle, mais aussi du peuple en général. Les résultats ne se sont pas fait attendre, puisqu'avec janvier 1988, près de deux cents noms se sont ajoutés à notre liste d'envoi.

L'avenir s'annonce donc prometteur pour *l'Action Nationale*.

Gérard Turcotte



Le Québec de demain, société anationale?

par ANDRÉ D'ALLEMAGNE

Le vaste mouvement de décolonisation déclenché par la seconde Guerre mondiale fit surgir nombre d'États nouveaux, appelés à connaître des fortunes diverses. D'une part de vieilles nations, conquises par les grandes puissances impériales qui leur imposèrent des institutions, des langues, des cultures étrangères, retrouvèrent, en accédant à l'indépendance, une liberté qu'elles avaient déjà connue et, du fait, une condition indispensable à leur épanouissement. D'autre part, sous l'influence, le plus souvent, de l'ancien colonisateur, des sociétés qui ne correspondaient pas à des collectivités nationales mais regroupaient des groupes culturels, ethniques et linguistiques différents et parfois antagonistes, furent constitués en États souverains.

De l'État national à la nation étatique

Dans le premier cas, le principe moderne de l'autodétermination des peuples reprenait celui des nationalités dont l'application, après la Guerre de 1914-1918, avait bouleversé la carte

politique de l'Europe. Dans la logique de la Révolution française, propagée aux quatre coins du monde par la pensée libérale, à la souveraineté des princes succédait celle de la nation. En conséquence toute collectivité nationale avait droit à l'entière possession du pouvoir politique sur un territoire déterminé: l'État devenait national.

Dans le second cas, la même règle de l'autodétermination conduisit au maintien ou à la création d'États internationaux, au sens propre du terme, souvent dans le cadre de fédérations qui éclateront ou qui ne survivront qu'au prix de guerres civiles (Mali, Antilles britanniques, Malaysia, Congo). Il fallut alors construire de toutes pièces, à partir des États, des sociétés non plus nationales mais anationales, phénomène que la science politique américaine a particulièrement étudié par sa théorie du *nation-building*¹. Ces sociétés devaient nécessairement reposer sur des valeurs autres que celles qui constituent le fondement naturel des authentiques nations: l'histoire, la langue, la culture. Sur quelles bases, en l'absence de l'ancienne autorité du Prince, édifier alors ces «peuples sans histoire», comme eût dit Durham, multiculturels donc aculturels au sens de dépourvus d'une culture qui leur soit propre, et bien sûr multilingues?

La société anationale

Dans un ouvrage publié à la suite d'un colloque sur le concept de nation et les thèmes qui s'y rattachent, tenu en 1973 à Cerisy (en France) par l'*International Social Science Council* (organisme de recherche relevant de l'UNESCO), deux professeurs de l'Université de Singapour, Chan Heng-Chee et Hans Dieter Evers, exposent le cas de cette île comme exemple typique de *nation-building*². Leur étude donne à réfléchir.

1. Rappelons qu'en américain le terme de *nation* désigne généralement ce que la tradition française (et européenne) nomme *peuple*, c'est-à-dire une entité politique et juridique, ou plus simplement un État.

2. Chan HENG-CHEE et Hans-Dieter EVERS: *Nation-Building and National Identity in Southeast Asia*, dans EISENSTADT, Shmuel Noah et ROKKAN, Stein: *Building States and Nations*, Sage Publications, Beverly Hills, 1973.

En 1965 Singapour se retira de la fédération de la Malaysia pour devenir une république indépendante. La population de l'île se caractérisant par sa diversité ethnique, religieuse, culturelle et linguistique, les nouvelles autorités s'engagèrent dans ce que Heng-Chee et Evers appellent «l'entreprise de créer une identité non-idéologique» fondée sur le pluralisme ethnique et linguistique, malgré la forte résistance des éléments chinois et malais attachés à leurs cultures respectives. Il s'agit donc de trouver et de propager comme assises de la nouvelle société des valeurs «universelles», détachées de toute culture particulière, pour façonner ce que les mêmes auteurs appellent «une identité pragmatique». Ces valeurs, en fait, se résument à l'efficacité et à la productivité. Les citoyens sont invités à vénérer le succès économique. On entretient soigneusement le culte de la science et de la technologie. En fonction de ces objectifs on insiste sur la nécessité de la stabilité politique et sociale, c'est-à-dire sur le maintien de la domination exercée par les élites au pouvoir. Et la conclusion des auteurs est claire:

La construction d'une identité pragmatique n'est en fin de compte qu'une façon de donner une légitimité au pouvoir de l'élite dirigeante et au système économique en place.

On aboutit donc à une société fondée sur des valeurs purement matérialistes, une société par ailleurs profondément conservatrice en ce qu'elle conserve et renforce l'ordre établi et une domination de classe.

Voilà qui ressemble fort à un autre modèle, plus récent mais aussi inquiétant, celui de la «dictature néo-libérale», selon l'expression employée par Eugénio Tironi pour décrire le système instauré au Chili par Pinochet³. Bien sûr, entre les deux cas, il existe une différence importante: la société chilienne conserve son caractère national, que le régime Pinochet ne manquera pas d'exploiter comme la plupart des dictatures de droite⁴. Mais voyons comment Tironi décrit l'expérience chilienne:

3. Cf. Tironi, Eugénio: *Pinochet — la dictature néo-libérale*, CETRAL — L'Harmattan, Paris, 1987.

4. Qui n'ont pas d'ailleurs de droits exclusifs sur cette recette; le nationalisme, ou plus simplement le sentiment national ayant été aussi bien domestiqué (et à l'occasion répudié) par le marxisme que par le fascisme.

Dans l'ensemble, les politiques néo-libérales ont eu pour effet de précipiter le Chili dans un processus de *dissolution sociale*, c'est-à-dire la destruction des principes collectifs de cohésion et d'organisation, la dissipation du sentiment d'unité de la population, la rupture des rites et des symboles intégrateurs, l'absence de normes communes sur lesquelles fonder une discipline sociale et une autorité légitime, enfin l'impossibilité pour la société de se reposer sur une cohabitation pacifique.⁵

Une telle description évoque immédiatement la société anomique de Durkheim, dans laquelle il n'y a pas de consensus véritable sur les valeurs fondamentales. Tironi, d'ailleurs, le souligne, et pour lui le Chili de Pinochet est précisément devenu une société anomique:

L'intégration sociale, on le sait, dépend fondamentalement de l'existence de représentations collectives (comme les appelle Durkheim lui-même) de l'unité du groupe ou de la société. Ces représentations sont le fondement de la solidarité, de la coopération et de la discipline; et typiquement elles prennent des modalités religieuses (dans les sociétés traditionnelles) et de normes morales (dans les sociétés modernes). Les représentations ou idéaux collectifs prennent corps dans des institutions chargées de veiller au respect des normes et de reproduire rituellement les représentations qui les soutiennent. Dans ce cadre, un premier défi sera de recréer un sentiment de Nation, c'est-à-dire d'une identité sociale et culturelle spécifique.⁶

Le lien est clair: la société anationale et la société anomique se rejoignent. Plus précisément, chacune des deux conduit facilement à l'autre. Dans les deux cas, la dissolution d'un consensus sur des valeurs morales considérées comme fondamentales aboutit à l'établissement et au maintien, le plus souvent par la force, d'un système fondé sur des valeurs matérialistes. La différence entre les deux types de valeurs, quand elles servent de principes à l'organisation d'une société, n'est pas purement spéculative ou philosophique: c'est la différence qu'il y a entre d'une part une stabilité garantie par un ensemble de convictions et de croyances auxquelles la collectivité est attachée, et d'autre part un ordre assuré par des règles du jeu qui sont définies, imposées et au

5. Cf. Eugénio TIRONI, *op. cit.*, p. 96.

6. *Ibid.*, p. 122-123.

besoin modifiées selon les intérêts et les volontés de la minorité dominante.

Le Québec... demain

On peut se demander si le Québec n'est pas engagé ou en train de s'engager dans cette voie. Société anomique qui devient anationale, ou société anationale qui devient anomique? Peu importe l'ordre dans lequel on les place, les deux phénomènes ici semblent bien aller de pair.

Les résultats du référendum de 1980 sont à cet égard éloquents⁷. La conclusion s'impose: une collectivité généralement considérée comme nationale n'a pas réagi comme telle. Sa division sur une question aussi fondamentale que l'aspiration à se gouverner (alors que le grand débat chez les peuples occidentaux est entre la droite et la gauche) illustre l'effondrement du sentiment national. Il est à noter d'ailleurs que si durant la Révolution tranquille et dans les temps qui la suivirent, on parlait le plus souvent de «la nation» québécoise ou du «peuple» québécois, on dit maintenant, non seulement chez les libéraux (ce qui n'a rien d'étonnant) mais un peu partout «la société québécoise», à laquelle le club du Lac Meech consent à reconnaître «un caractère distinct».

Il faut une bonne dose d'audace (d'ailleurs ils n'en ont jamais manqué!) aux gens d'Alliance-Québec⁸ pour proclamer que le Québec est une «société de minorités», alors que sa population est à 80% de langue française. Mais si la chose n'est pas encore vraie, elle pourrait vite le devenir. Selon les démographes, les descendants des «Québécois de souche» sont appelés à devenir de moins en moins nombreux, au point de ne plus constituer qu'une infime minorité d'ici un siècle, ce qui n'est pas grand chose aux yeux de l'histoire⁹. Mais ne soyons pas racistes ni

7. Il s'agit, bien sûr, des résultats qui concernent la collectivité dont le sort était en cause (et qui en principe aurait dû être seule consultée), c'est-à-dire, les Québécois francophones, chez qui les votes ont été divisés de façon sensiblement égale.

8. Cf. *Le Devoir*, Montréal, le 21 mai 1987.

9. Cf. *La Presse*, Montréal, le 20 juin 1987.

chauvins: ce changement ne serait pas grave en soit s'il n'évoquait deux faits beaucoup plus troublants. Le premier est qu'une telle évolution est d'abord attribuable à une dénatalité prolongée, ce qui chez un peuple équivaut à une abdication, un refus de la vie. Le second est l'incapacité de la majorité culturelle et linguistique d'assimiler les apports nouveaux. Que pour se perpétuer une collectivité doive compter sur l'immigration plutôt que sur ses propres forces est déjà malsain, mais lorsqu'en plus cette immigration l'intègre au lieu de s'y intégrer, on peut en conclure qu'elle est en voie de folklorisation. Or c'est exactement ce que laisse prévoir le multiculturalisme qu'à l'instar de celui d'Ottawa le gouvernement du Québec préconise et cultive avec l'acceptation passive de la population.

Devenue anationale, le société québécoise sera du même coup largement anomique. Conformément au modèle néolibéral, elle aura pour fondements le culte du PNB, du succès matériel, de l'individualisme, du progrès technologique, du rendement et de la soumission. Toutes choses qui au départ ne semblent pas si terribles. À la longue, pourtant, le prix en est élevé: c'est celui d'une double domination, celle d'une classe et celle de l'étranger.

Il y a déjà des Franco-Américains, des Franco-Manitobains, des Franco-Ontariens, etc., dont le sort n'est pas des plus enviables. Faudra-t-il bientôt ajouter à la liste les Franco-Québécois?



Immigration et émigration: vers un solde migratoire positif

par GARY CALDWELL

Dans notre premier énoncé sur la question d'une politique démographique nationale¹, nous avons mis de l'avant la nécessité — pour éviter une décroissance absolue de la population québécoise — d'une approche en deux temps: relever le niveau de l'immigration dans le court terme, tout en préparant un relèvement de la fécondité, seule solution faisable à long terme.

L'immigration à laquelle il faut recourir dans le court terme — n'est qu'une facette d'un phénomène plus global, celui de la migration: des gens arrivent et d'autres partent. Effectivement,

1. Voir le numéro de janvier-février 1988 de la revue.

au point de vue de l'évolution du volume de la population, l'essentiel, ce n'est pas le nombre d'individus qui entrent ou qui partent, mais plutôt le solde des deux mouvements, soit le solde migratoire.

En ce qui concerne le Québec contemporain, le fait est que depuis 1967, avec l'exception de trois années (1974, 1975 et 1985), le Québec connaît un solde négatif, autrement dit, un déficit migratoire: un déficit accumulé de 190 000 ou une moyenne annuelle de plus de dix mille. Lorsqu'on sait que l'accroissement naturel de la population du Québec n'est que de quarante mille par année, une perte sèche d'un quart de cet accroissement, c'est beaucoup.

Au niveau de la migration interprovinciale, le Québec est en position déficitaire depuis les années soixante. Cependant, ces pertes se sont trouvées compensées par un niveau d'immigration internationale qui planait autour de quarante mille individus par année. Toutefois, depuis la fin des années 1974 et 1975, le déclin dans le nombre d'immigrants a donné lieu au déficit migratoire d'ensemble auquel on faisait allusion plus haut.

En résumé, nous connaissons maintenant un déficit migratoire annuel d'autour de dix mille personnes, dont l'effet débilant s'illustre par le fait que ce déficit annule un quart de l'accroissement naturel du Québec.

* * *

Partant du constat de ce déficit de dix mille par année, qu'est-ce que nous pouvons faire pour le renverser en solde positif? L'action qui vient à l'esprit en premier, c'est d'augmenter l'immigration. En faisant passer le volume de l'immigration de son niveau actuel de vingt mille à quarante mille — un dédoublement —, il y aurait possibilité que le solde se transforme d'un déficit de dix mille à un gain de dix mille. Mais ceci est à la condition que les vingt mille immigrants de plus restent tous au Québec et ne deviennent pas, à leur tour, émigrants.

Effectivement, nous savons que les Néo-québécois sont très fortement représentés parmi ceux qui quittent le Québec. En gros, la moitié des immigrants qui est entrée au Québec depuis

1950 ne s'y trouvait plus en 1981; et il est probable que chez leurs enfants, la proportion manquante est encore plus forte. De façon générale, après cinq ans, le tiers des immigrants décampe.

Alors, d'aucuns disent qu'il serait inutile de faire venir plus d'immigrants — avec les coûts que cela implique —, s'ils doivent partir aussitôt. Mais pourquoi partent-ils?

En effet, le Québec n'est pas une terre d'immigration². Depuis déjà un siècle maintenant, la population indigène francophone du Québec constitue toujours quatre-vingts pour cent de la population totale. Le volume de la population du Québec varie surtout en fonction de l'accroissement naturel de cette population francophone de souche. Les immigrants n'ont pas réussi à pénétrer dans les institutions dominantes du Québec francophone. L'Église romaine en est un bon exemple: malgré le fait que la moitié de plus de sept cent mille «ethniques» de la région de Montréal sont catholiques, le clergé reste massivement québécois de souche. Et maintenant que les francophones ont pris d'assaut l'économie officielle, qu'est-ce qui leur reste? Les sous-économies, peut-être?

De plus, avec l'avènement du mouvement de droits civiques, dont la Charte des droits de la personne est l'achèvement, les immigrants sont présentés comme étant, dès leur arrivée, les égaux de ceux qui sont déjà en place. Pas question de leur imposer des conditions transitoires, en attendant qu'ils deviennent citoyens après trois longues années: cela sera discrimination et négation des droits de la personne. L'idéologie libérale, désincarnée (parce que universaliste) que sous-entend la Charte ne s'embarrasse par des distinctions comme celles qui disent qu'un immigrant non encore citoyen n'a pas les mêmes droits et privilèges qu'un citoyen. La rhétorique du libéralisme présentement en vogue chez notre intelligentsia s'accommode mal de telles distinctions.

2. Cette affirmation et mon évaluation plus générale du processus d'insertion des immigrants à Montréal s'inspire des travaux de recherche menés à l'I.Q.R.C., notamment «le Projet Montréal», qui serait bientôt disponible.

En conséquence, la partie de la population qui doit frayer avec les immigrants se sent menacée par des derniers-venus qui sont, dès leur arrivé, en concurrence avec eux sur tous les fronts. Pas surprenant qu'on voie en eux des voleurs de jobs et des exploiters de nos systèmes de soutien social. L'intelligentsia et la classe moyenne ont, quant à eux, moins souvent l'occasion de subir la concurrence des immigrants. Le caractère fermé du monde institutionnel québécois tient à distance, en ce qui les concernent, les immigrants. Mais nous vivons en démocratie et la population n'est plus disposée à accueillir plus d'immigrants. De plus, les immigrants se concentrent à Montréal pour la simple raison qu'on ne les empêche pas d'aller où tout québécois voudrait être... soit à Montréal.

Se sentant de trop et n'ayant pas à leur disposition des milieux à eux assez denses pour leur permettre de vivre «en ghetto» (à part du milieu francophone) et face à une économie qui n'est pas expansive, les immigrants de Montréal font ce que beaucoup d'indigènes font: ils succombent à l'attrait d'un Toronto débordant d'activités économiques et où il existe un véritable «ghetto» ethnique pour les accueillir. Et comme personne n'ose mettre en question la liberté de mouvement des immigrants non citoyens, ils sont parfaitement libres de quitter Montréal pour Toronto.

* * *

Quoi faire devant cette dynamique où les immigrants, source importante de stimulation de l'économie, déjouent, par leur propre comportement face à un contexte dans lequel ils sont pour rien, le résultat escompté?

Pour atténuer cette dynamique, il faudrait être à la fois plus réaliste et plus attentif aux particularités et aux exigences de la situation québécoise. D'une part, il faut prendre en ligne de compte que le Québec a besoin d'immigrants; que le Québec est maintenant doté d'une infrastructure sociale (écoles, hôpitaux, routes, appareils publics, etc.) qui fonctionne, faute de monde, en bas de son seuil de rentabilité; qu'il existe un grand bassin d'immigrants potentiels dans lequel le Québec pourrait choisir ceux qui répondent le mieux aux besoins particuliers du Québec;

et de plus, que, pour la première fois de son histoire, le Québec a une législation (la Loi 101) qui assure l'intégration civique et culturelle des enfants des immigrants (par l'école). D'autre part, il faut reconnaître que les immigrants n'arrivent pas à pénétrer les institutions dominantes de la société québécoise. Toutefois, ils sont très capables de profiter de la liberté économique d'une économie de marché... parce qu'ils veulent travailler et sont prêts à le faire jusqu'à soixante et quatre-vingts heures par semaine, ce qui pour eux est normal; ils ne demandent pas mieux. Et ils réussissent économiquement, à Montréal.

Donc, il faut mettre de l'eau dans notre vin de libéralisme désincarné en soustrayant aux immigrants potentiels certains des droits et bénéfices dont jouissent les citoyens, tout en abandonnant nos visées irréalistes en ce qui concerne leur intégration à la société québécoise. Cela veut dire quoi, plus simplement: qu'on choisit les immigrants en fonction des besoins du Québec (ce qui se fait déjà, en ce qui concerne la profession et les connaissances linguistiques); qu'on leur impose des conditions à respecter pendant trois ans, sous peine de déportation; et qu'on n'empêche pas l'émergence des «ghettos» ethniques. Concrètement, qu'on exige le respect du principe de la scolarisation en français de leurs enfants, qu'on se serve d'eux pour empêcher le déplacement des régions non-métropolitaines et qu'on n'accorde pas aux immigrants des bénéfices comme, par exemple, l'aide sociale et l'assurance-chômage. Autrement dit, qu'on ne leur accorde pas tous les privilèges de la citoyenneté, tout en leur laissant une pleine liberté économique à l'intérieur d'un système où l'intégrité de la personne, psychologiquement et physiquement, est sauve. Ils n'en demandent pas plus: être privé des indulgences d'une société comme la nôtre pendant trois ans, c'est un prix dérisoire en échange pour l'entrée en Amérique du Nord. Dans ces conditions nous pouvons, j'estime, augmenter par un facteur de trois ou quatre le nombre d'immigrants, tout en espérant garder une plus forte population que celle d'aujourd'hui.

Ainsi, notre économie deviendra plus concurrentielle, grâce à une main-d'œuvre moins chère et plus captive, et notre énorme investissement en infrastructure sociale et capital social (une jeunesse plus instruite) se trouverait rentabilisé plutôt que d'être, comme c'est le cas maintenant, un fardeau dont le coût risque de

nous couler. Tout le monde y trouverait son compte: nos enfants trouveraient des emplois dans nos institutions et les immigrants trouveraient leur émancipation économique (et civique après trois ans). Leurs enfants deviendraient, tout probablement, suffisamment riches et, parce que nombreux, politiquement puissants pour pénétrer les institutions dominantes de la société québécoise. Entre temps, le Québec, menacé par la décroissance démographique, se doterait d'une marge de manœuvre, en attendant la reprise de la natalité.

En caricature, donc, cinquante mille immigrants par année, plutôt que vingt; mais des immigrants plutôt démunis et en nombre suffisant pour créer des quartiers (ou, à la campagne, des communautés) ethniques et des immigrants prêts à se soumettre à des conditions quant à leur liberté de mouvement et leur accès à certains de nos programmes sociaux. Des «travailleurs immigrants», quoi, mais avec la différence cruciale qu'ils auront droit à devenir des citoyens après trois ans (même cinq, si jamais nous revenions au régime des années soixante), ce que même les grandes démocraties comme la France, l'Allemagne et les États-Unis n'accordent pas. Il est possible que la Charte des droits de la personne et l'accord du lac Meech (qui limite l'immigration au Québec) ne permettent pas semblable politique, mais nous reviendrons sur ces obstacles à un autre moment.

À ceux qui disent qu'on ne peut pas: ce serait faire des immigrants des sous-citoyens qui, concentrés dans leurs ghettos, n'intégreraient jamais la société québécoise, je réponds: la formule de rechange, c'est de nous passer d'eux et de les laisser crever dans l'état de misère ou de désespoir où ils sont. Tout en assurant le non-renouvellement de notre population (et tout l'Occident, si toutes les sociétés occidentales suivaient la même ligne). Qu'on fasse face à la réalité de chez nous: la société québécoise n'intègre pas les immigrants de leur vivant (peu nombreuses sont les sociétés qui le font, d'ailleurs) et à mesure qu'on libéralise le traitement des immigrants — attente de trois ans plutôt de cinq pour devenir citoyen, accès à tous nos programmes sociaux et nos droits —, plus on est impuissant.

Et tant qu'à faire de la discrimination, je préfère que nous posions nos conditions à l'entrée et que nous en fassions des immigrants, des «citoyens-en-attente» pendant trois ans, plutôt

que de faire ce que nous faisons présentement, c'est-à-dire, fermer les portes progressivement, sauf à ceux qui sont capables d'acheter la citoyenneté canadienne (des immigrants «investisseurs» et «entrepreneurs»). C'est le comble d'un libéralisme désincarné que de se défendre d'imposer des critères culturelles à l'entrée et des conditions restructives temporaires pendant trois ans, tout en vendant — littéralement — à fort prix l'entrée au faîte. Pour deux cent cinquante mille dollars presque n'importe qui peut entrer au Canada sans à avoir à lever le petit doigt, avant ou après l'entrée. Nous avons des salles d'attente spéciales dans nos ambassades, pour ces riches: je préfère qu'on discrimine selon la couleur des yeux que selon la richesse. Mais, en ce qui nous concerne ici, une telle attitude a pour conséquence de garder les portes fermées au grand nombre et d'assurer que, à long terme (dans le temps de notre descendance) la fête se gâtera, faute de joueurs.

Et quant à la sagesse reçue selon laquelle le Québec a atteint la limite et sa capacité d'absorption pour ce qui est des immigrants, c'est un raisonnement très suspect. Le taux brut d'immigration — entrée annuelle par mille de population — a déjà été quatre fois son niveau actuel (10 contre 2,5), pendant les années soixante. Ce qui est changé, c'est que l'immigration actuelle est peut-être plus visible, et par la couleur de la peau et par la présence dans les écoles françaises. Cette sensibilité nouvelle nous a amenés à croire que les immigrants deviennent plus nombreux, alors qu'ils sont, en réalité, de moins en moins nombreux parmi nous.

Je propose donc que nous visions au moins cinquante mille immigrants par année, et que, lorsqu'il sera nécessaire, nous exercions notre droit (accord Cullen) d'appliquer des critères culturels (comme une compatibilité avec les valeurs de la tradition occidentale) à l'entrée. Que nous permettions des contrats de travail qui exigent un engagement de trois ans comme condition d'entrée. Que nous n'en fassions pas des «ghettos» d'immigrants et que, tout en accordant une certaine liberté économique, nous n'accordions pas nécessairement tous les droits et privilèges dont bénéficient les citoyens en général.

Une immigration suffisamment volumineuse et culturellement compatible assurerait à la fois la création de quartiers ou

de communautés ethniques et une vitalité économique accrue; deux conditions qui contribueraient à la rétention au Québec des immigrants devenus citoyens.

Quant au maintien du caractère distinct de la société québécoise, il devrait être assuré à la fois par la scolarisation française obligatoire des enfants et une volonté de la part de l'administration publique québécoise d'insister sur le respect des «règles du jeu» de notre société, des règles qui découlent d'une culture publique commune, dont la nécessité et l'inspiration feront l'objet d'une contribution subséquente. Ainsi, nous pourrions envisager le repeuplement des comtés de Mégantic, Frontenac et Wolfe — actuellement presque déserts — au moyen d'immigrants britanniques.

• • • • •

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

Le dossier des communications au Québec: historique des relations entre Québec et Ottawa

par ALAIN LARAMÉE

Avec le présent article, nous entreprenons une série de chroniques portant sur les domaines des communications et des industries culturelles au Québec. Afin de situer le lecteur, nous avons cru bon d'entamer cette série par un bref rappel de l'histoire des relations entre Québec et Ottawa en matière de communication. Nous concluons notre bref exposé par un tableau synoptique qui pourra servir ultérieurement de référence pour la compréhension des chroniques futures. Ces chroniques porteront sur: l'industrie de la câblodistribution; l'offre et l'écoute d'émissions de radio et de télévision francophones par rapport au contexte anglophone; les particularités du marché québécois

en matière d'industries culturelles et de communication; la problématique de la législation selon un point de vue québécois; l'attentisme du gouvernement québécois par rapport au leadership fédéral en matière de politique et de législation concernant ces industries; le problème des monopoles de la presse écrite et électronique au Québec; la place des groupes communautaires dans notre système de communication de masse; l'intégration des minorités culturelles dans notre système de communication de masse; les communications et le phénomène régional au Québec; les scénarios d'évolution politique du dossier communications en fonction de la venue des nouvelles technologies informatiques...

Toutefois, pour quiconque veut bien saisir les différents enjeux socio-économico-politiques actuels des communications sur notre réalité de tous les jours, il importe d'avoir en tête l'historique des relations entre Québec et Ottawa dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce bref historique.

L'ère des communications d'enquête: de 1929 à 1968

Compte tenu du peu d'évolution des technologies de communication à l'époque, la Loi constitutionnelle de 1867 n'aborde les communications qu'indirectement. Ce n'est que par le biais des articles précisant les dispositions constitutionnelles relatives à la législation et aux compétences en matière de télégraphie, de transport et d'éducation que les relations fédérales provinciales se dérouleront. Aussi, devant un certain vide constitutionnel relatif aux technologies modernes de communication, il ne faudra pas se surprendre de constater que, dans les cas de conflits d'interprétation de la constitution entre le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois, on s'en remettra souvent, dans les cas les plus litigieux, à la décision de la Cour Suprême qui, comme son nom l'indique, est l'autorité suprême en matière d'interprétation des textes juridiques au Canada. Nous verrons également que ces relations conflictuelles se manifesteront au rythme d'apparition des technologies de communication.

La première manifestation de la volonté du gouvernement québécois de s'arroger les compétences législatives en matière de communication remonte à 1929. En effet, cette année-là, le gou-

vernement du Québec a voté une loi portant sur la radiodiffusion de Québec. Même si cette loi ne fut jamais mise en application, ce fut la première manifestation des affrontements à venir entre Ottawa et Québec dans le domaine des communications. Par ce geste le gouvernement du Québec réclamait la compétence exclusive sur le contrôle de la radiodiffusion et exprimait sa volonté d'accroître ses autres compétences sur tout le secteur des communications. Ainsi, ce fut la première revendication sérieuse du Québec et première mise en doute des compétences fédérales en la matière.

Cependant, le gouvernement fédéral n'était pas prêt à céder ses compétences aux provinces. Aussi, il mis sur pied une commission d'étude, la Commission Aird de 1929, dont le mandat était de fournir une perspective de développement du système de radiodiffusion au Canada. Le modèle proposé par cette commission était le développement d'un système de radiodiffusion inspiré du modèle britannique, nationalisé et évoluant vers le monopole d'état. On comprendra donc que ce qui devait arriver arriva. Les relations conflictuelles entre Québec et Ottawa par rapport à leur conception respective du système de radiodiffusion conduisirent le gouvernement fédéral à aller recevoir la sanction de son modèle au près du pays colonisateur.

En effet, comme à l'époque le Canada n'était pas encore un État indépendant, les oppositions politiques consécutives à une mésentente entre les provinces et le gouvernement central devaient être résolues par le Pays colonisateur, soit par l'Angleterre. Ainsi, dans ce dossier, le Conseil privé de Londres attribua, en 1932, la compétence exclusive au fédéral en matière de contrôle du spectre des fréquences. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, le spectre des fréquences est l'espace physique d'opération des technologies de radiodiffusion et de télévision. Fort de ce jugement, le gouvernement fédéral extrapola son interprétation à l'ensemble des activités de radiodiffusion, c'est-à-dire au contenant (le spectre) et au contenu (la programmation). Cependant, le Québec répliqua à ce jugement par une loi créant un service provincial de radiodiffusion; en vain toutefois, puisque ce service ne sera pas opérant avant 1968, année de la création de Radio-Québec.

Cette volonté du gouvernement fédéral d'occuper le domaine des communications fut accentuée par les conclusions d'une deuxième commission d'enquête, la Commission Massey (1949) sur l'avancement des Arts, des lettres et des Sciences. En guise de protestation de l'orientation du fédéral, le gouvernement du Québec a boycotté les travaux de cette commission, l'accusant de s'immiscer dans l'éducation, champ de juridiction provinciale reconnue comme tel par la Loi constitutionnelle de 1867.

Néanmoins, ce geste n'a pas empêché la Commission de renforcer la position fédérale en proposant la création d'un organisme fédéral de réglementation indépendant et en proclamant la compétence fédérale prépondérante sur la radiodiffusion et la télédiffusion.

En 1956, une autre commission fédérale vint renforcer cette dynamique, la Commission Fowler. Cette commission, créée par le gouvernement fédéral, avait pour mandat d'étudier le rôle et le financement de Radio-Canada. Ses recommandations se sont présentées sous forme de deux rapports.

Dans le premier rapport, diffusé en 1957, la Commission consacre le principe d'un système mixte (État/Entreprise privée) de radiodiffusion et recommande la mise sur pied d'un «Bureau des gouverneurs de la Radiodiffusion». Le mandat de cet organisme serait de veiller à la gestion de Radio-Canada et à la réglementation de l'ensemble de la radiodiffusion. Ce qui fut fait.

Pendant, confiner le «Bureau des gouverneurs» à accomplir ces deux mandats le conduisait inévitablement à être dans une position de conflit d'intérêt dans les litiges opposant Radio-Canada aux autres entreprises de radiodiffusion. Aussi, la Commission Fowler reprit ces travaux et déposa en 1965 un deuxième rapport dans lequel elle proposa la création d'un Conseil de la Radio-Diffusion indépendant de Radio-Canada dont les pouvoirs s'étendraient aussi sur les entreprises de câblodistribution. Ainsi naquit le CRTC en 1968.

Fait à souligner, toutes ces commissions, bien qu'elles consacraient la prépondérance du gouvernement fédéral, soulignaient aussi la nécessité d'un contrôle provincial sur les communications, notamment sur la programmation des stations de radiodiffusion

(rapport AIRD) et même sur les activités de Radio-Canada (rapport Fowler n° 2)¹.

L'ère de l'affirmation du Québec: de 1968 à 1976

Cependant, malgré l'ascension législative et juridique des compétences du gouvernement fédéral dans le dossier, le Québec n'abandonna pas ses revendications pour autant. Au contraire. Animés de l'esprit de la révolution tranquille, les différents gouvernements qui se sont succédé au Québec ont rappliqué avec de plus en plus de vigueur, élargissant graduellement tout le domaine des communications, d'abord à la souveraineté culturelle, puis à la souveraineté politique.

Ainsi, en 1968, à la conférence intergouvernementale canadienne d'Ottawa, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, déclarait:

Le Québec ne peut tolérer plus longtemps d'être tenu à l'écart d'un domaine où son intérêt vital est aussi évident, surtout si l'on tient compte des perspectives d'avenir des moyens audio-visuels de communication de masse, en particulier pour l'éducation, non seulement des jeunes, mais aussi des adultes².

Cet esprit de revendication s'est davantage affirmé avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral. Ainsi, en 1969, le gouvernement du Québec créa son propre ministère des Communications. Comme on l'a vu au chapitre VII, le mandat du ministère était de:

- 1) surveiller les réseaux de communication établis au Québec;
- 2) favoriser l'établissement et le développement de nouveaux réseaux de communication;
- 3) exécuter ou faire exécuter des recherches sur les communications en général;

1. Hardy, André, Jacques Piette, (1983), *Le contentieux fédéral/provincial sur la compétence en communication*, Ministère des communications, Québec, p. 6.

2. *Idem*, p. 7.

- 4) établir des services sur les communications pour l'ensemble des ministères.

De plus, le ministère devait servir de conseil auprès du gouvernement en élaborant et en proposant une politique des communications pour le Québec, en la mettant en œuvre, en en surveillant l'application et en y coordonnant l'exécution. Une des résultantes de ce mandat fut la promulgation en 1971 du document intitulé *Pour une politique québécoise des communications*. Ce document exprimait les orientations que le Québec entendait donner au système de communication. Les principaux objectifs de la politique étaient:

Le droit inaliénable pour tous les citoyens du Québec à la communication selon leurs besoins culturels, sociaux, économiques et politiques.

L'obligation de pourvoir directement ou indirectement le gouvernement et ses organismes d'un système moderne de communication, leur permettant d'assumer pleinement leurs responsabilités envers la population du Québec.

La promotion et le maintien d'un système de communication, intégré aux systèmes extraterritoriaux, qui facilite et contribue à l'épanouissement de tous à la réalisation des objectifs du Québec³.

Pour opérationnaliser ces objectifs, le document proposait d'intervenir dans le dossier des communications de trois manières, soit:

- par le biais de la Régie des services publics;
- par la réglementation de la câblodistribution et des télécommunications;
- par la télévision éducative.

Parallèlement à cette démarche, le Québec s'affilia aux autres provinces pour proposer un partage des compétences avec le fédéral. Ainsi, après trois rencontres interprovinciales qui se sont déroulées entre 1972 et 1973, les provinces arrivèrent à un certain consensus sur leur revendications. Ce consensus recon-

3. L'Allier, Jean-Paul, (1986), *La spécificité québécoise*, document contributif au Rapport Caplan-Sauvageau.

naissait la nécessité d'un développement conjoint des politiques de communication, mais avec le respect des particularismes provinciaux. Toutefois, le Québec n'abandonna pas les principes et les orientations développés dans son document *Pour une politique québécoise des communications* et, en ce sens, était beaucoup moins discret sur la définition de ses particularismes que les autres provinces. Cette affirmation alla jusqu'à l'adoption en 1973, par la Régie des services publics, d'un règlement en matière de câblodistribution. Ce règlement obligeait les compagnies de câblodistribution à fournir à la Régie les données lui permettant d'émettre des certificats temporaires d'exploitation sur le territoire québécois. Cependant, comme nous le verrons ultérieurement dans le présent chapitre, le fédéral contestera cette compétence et le gouvernement du Québec sera débouté en Cour suprême.

Par ailleurs, cette même année, le gouvernement fédéral avait tenté de s'immiscer dans le secteur de l'éducation en tentant de s'accaparer le domaine de la télévision éducative. Mais devant le refus catégorique des provinces, le fédéral opta pour un compromis, à savoir que les entreprises autres qu'éducatives relèveraient du CRTC et les entreprises éducatives seraient sous contrôle provincial.

Toutefois, devant la montée de ce consensus interprovincial et en guise de réaction aux orientations du Québec telles qu'elles avaient été déposées dans le document politique du Québec, le fédéral répliqua par le dépôt d'un livre vert intitulé *Vers une politique nationale des communications*. Les orientations du fédéral y étaient présentées assez clairement.

Deux solutions principales s'offrent à nous. La première, que le gouvernement est prêt à examiner avec les provinces, consisterait dans la création d'un double système de réglementation selon lequel l'activité internationale et interprovinciale des sociétés exploitantes relèveraient du fédéral et l'activité intraprovinciale, des provinces. La seconde suppose des accords de réciprocité, de caractère consultatif surtout, concernant la collaboration entre les gouvernements et les organismes de réglementations fédéraux et provinciaux dont la divulgation et l'échange de renseignements⁴.

4. Pelletier, Gérard, (1973), *Vers une politique nationale des communications*, p. 8.

Cependant, malgré l'apparente ouverture du fédéral à ces deux propositions, Ottawa s'affichait très sceptique face à la première solution. Ce scepticisme était d'autant plus grand qu'à la première conférence fédérale/provinciale (novembre 1973), le Québec avait déposé son document *Québec, maître d'œuvre des communications sur son territoire*, où, comme l'indique le titre, il affirmait très clairement ses intentions nationalistes. Devant cette détermination des provinces, le ministre fédéral des communications effectua un repli stratégique en acceptant de discuter ultérieurement du partage de juridiction et en proposant de reporter la discussion des dossiers dans une prochaine conférence. Cette attitude du fédéral a quelque peu renforcé le front commun interprovincial, qui s'est manifesté lors des conférences interprovinciales de Victoria, mai 1974, et de Toronto, octobre 1974. Les revendications communes des provinces étaient les suivantes: la nécessité que le fédéral reconnaisse la diversité considérable de la réalité sociale, économique et culturelle des régions et des provinces du Canada et octroie aux provinces les pouvoirs nécessaires pour qu'elles exercent leurs responsabilités fondamentales dans le domaine des communications. Reviendrait aux provinces la compétence exclusive des entreprises de câblodistribution, des émissions de permis d'exploitation des systèmes intra et inter-provinciaux de radio-télédiffusion (sauf RC), et des compagnies exploitantes (sauf Teleglobe, CN/CP et Telesat). Au fédéral irait la gestion du spectre des fréquences et les communications militaires. Mais cette position commune ne résista pas longtemps à la rigidité du fédéral.

Ainsi, en 1975, avec la «guerre du câble» en arrière-plan, le gouvernement déposa un document intitulé *Télécommunications, quelques propositions fédérales*. Dans ce document le gouvernement fédéral affirmait sans équivoque qu'il ne voulait plus négocier quelque partage que ce soit de ses compétences avec les provinces et qu'il refusait les propositions «irréalistes des provinces». Ce fut l'éclatement de l'interprovincialisme avec le retrait du Québec de ces conférences, alors que les autres provinces acceptaient de participer aux travaux d'un comité consultatif mis sur pied par le fédéral. Cependant, cette amorce de discussions bilatérales se solda par un échec.

L'ère de la confrontation systématique: de 1976 à 1985

Les années 1976 à 1985 se sont déroulées, sur le plan politique, dans un climat d'opposition entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Il faut se rappeler qu'en novembre 1976, la société québécoise s'était dotée d'un gouvernement souverainiste (le Parti québécois) qui, non seulement proposait des idées et des intentions souveraines par rapport à tous les dossiers politiques, mais se faisait une mission (comme inscrite dans le programme officiel du parti politique) officielle de tout mettre en œuvre pour l'atteinte de la souveraineté politique. Aussi, durant les deux mandats de ce gouvernement (de 1976 à 1985) tous les dossiers politiques interférant avec les pratiques traditionnelles du gouvernement fédéral ou avec l'interprétation de la Loi constitutionnelle de 1867 seront révisés à l'aide de cette lunette. Par ailleurs, comme plusieurs événements politiques et constitutionnels sont venus bouleverser l'échiquier Québec/Ottawa pendant ces années, on comprendra que les stratégies politiques des deux gouvernements seront modifiées en conséquence.

Parmi ces événements politiques, mentionnons les plus importants: *arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976; proclamation de la Loi 101 faisant du français la langue officielle du Québec; perte du référendum par le Parti québécois portant sur le plébiscite populaire conduisant à une démarche de mise en œuvre d'un programme conduisant à la souveraineté du Québec; réélection du Parti québécois en 1981; rapatriement de la Constitution en 1982 sans la signature du Québec; enchâssement d'une charte des droits de la personne dans la constitution affaiblissant certains pouvoirs législatifs des provinces; inclusion d'une clause dite «nonobstant» permettant au gouvernement du Canada de s'immiscer dans les domaines de compétence exclusivement provinciale, c'est-à-dire la culture de l'éducation...*

Compte tenu de l'ampleur et de la profondeur des revendications politiques du Québec dans le dossier constitutionnel, on comprendra que le dossier des communications n'ait pas été mis autant en évidence que dans les régimes antécédents. Avant 1976, le dossier des communications était souvent le cheval de bataille politique et culturel du gouvernement du Québec pour manifester sa différence politique et nationale. Alors que sous

les régimes du Parti québécois, cette quête de reconnaissance passait par plusieurs autres dossiers, par exemple ceux du développement des ressources naturelles, de l'emploi et de la main-d'œuvre, des programmes de développement industriel et économiques...

Nonobstant ce caractère, en apparence secondaire, des communications, les relations entre Québec et Ottawa ne sont pas demeurées inactives durant ces années. Ainsi, le gouvernement du Parti québécois a adopté, à ses débuts, une stratégie de consolidation de ce qu'il possédait, comme les compétences en matière de télévision éducative, en attendant d'obtenir la souveraineté politique.

En ce qui concerne le fédéral, son intérêt se tourne progressivement vers les nouvelles technologies de l'information (utilisant l'informatique). Secteur dans lequel Québec arrivera beaucoup plus tard, concentrant davantage ses énergies pour la promotion de l'idéal souverain.

Cependant, l'année 1978 fut assez marquante dans les relations fédérales provinciales en général et de manière plus spécifique, dans les relations entre Québec et Ottawa. En effet, lors de la conférence fédérale/provinciale de Charlottetown (1978), on assista à une vive opposition de principe sur la juridiction de la câblodistribution. De plus, le règlement sur la câblodistribution que le Québec avait adopté en 1973, puis modifié en 1976, fut jugé inconstitutionnel par la Cour suprême, cette même année. Ce jugement attribua les compétences exclusives au fédéral en matière de câblodistribution et eut l'effet de confirmer les prérogatives du fédéral dans ses intentions de ne rien céder aux provinces en matière de communication. Cette rigidité se confirma, d'ailleurs, lors de la conférence fédérale/provinciale de Toronto, où l'on n'observa aucune évolution dans le dossier.

Devant cet imbroglio et attendant d'exercer sa souveraineté, le gouvernement du Québec accepta en 1980 d'entreprendre une nouvelle démarche d'interprovincialisme. C'est ainsi que sur la base d'un consensus interprovincial, le Québec accepta un compromis temporaire, à savoir la reconnaissance éventuelle d'un champ de juridiction partagé entre les provinces et le fédéral, mais avec la primauté législative aux provinces. Après la con-

férence interprovinciale de Vancouver (novembre 1980), les provinces décidèrent de mettre sur pied une série de groupes de travail, afin d'en arriver à une position précise et commune sur les secteurs pouvant faire l'objet de ce champ de juridiction partagé avec le fédéral et ceux dont elles voulaient se voir reconnaître la compétence exclusive. Ainsi, les provinces s'entendirent pour déposer un projet au fédéral dans lequel les provinces auraient les compétences exclusives sur la télévision payante et les services de câblodistribution. Suite à la victoire du fédéral en Cour suprême en 1978 dans la «guerre du câble» avec Québec, on pouvait s'attendre à un refus du gouvernement fédéral de cette proposition. Ce qui effectivement arriva et, qui plus est, le gouvernement fédéral décida de ne plus participer à aucune discussion qui partirait de ce consensus.

Par la suite, en 1980, le gouvernement du Québec a procédé à un référendum sur la souveraineté politique du Québec. Suite au refus de la population du Québec de donner son aval au gouvernement dans ce dossier, ce dernier se présenta, sans enthousiasme, il faut dire, à la conférence interprovinciale qui se déroula à Québec en 1981.

Cette conférence devait à l'origine se dérouler à Winnipeg, et les représentants fédéraux devaient y participer. Devant leurs refus de participer, on convoqua plutôt une conférence interprovinciale à Vancouver⁵.

Aussi, aucune mesure d'harmonisation commune entre les politiques de communication ressortit de cette conférence. La conférence fédérale/provinciale de septembre de la même année, qui se déroula à Winnipeg, s'est soldée par un échec pour le gouvernement du Québec. En effet, il y eut affrontement systématique entre Ottawa et Québec. De plus, on n'observa aucun échange sur les questions de fond et aucun changement d'attitude du gouvernement fédéral dans le dossier. À la différence du Québec et assistant de manière un peu retirée à ce conflit, les autres provinces acceptèrent de participer à un comité mixte institué par le fédéral dont le mandat était d'étudier la limite des intérêts

5. André Hardy et Jacques Piette, (1983), *op. cit.*, p. 34, note 23.

des divers ordres de gouvernement et les mécanismes d'harmonisation des politiques en matière de télévision payante. Toutefois, les résultats des travaux de ce comité présentèrent la même confusion que celle qu'on avait observée à la suite de la conférence de Charlottetown.

La conférence fédérale/provinciale de Calgary, en mai 1982, aboutit à un nouvel échec.

Si les précédentes conférences fédérales/provinciales ont donné lieu à plus d'atermoiements et de passes d'armes qu'à de véritables mesures concrètes, la conférence de Calgary n'aura quant à elle pas assez duré pour que se répète le scénario habituel. À peine a-t-elle eu lieu! Les deux principaux dossiers à l'ordre du jour, la télévision payante et la réforme de la réglementation de la téléphonie interprovinciale, n'ont pratiquement pas été abordés par les participants. [...] La conférence n'a pas non plus débouché sur des décisions concernant la téléphonie interprovinciale, les participants n'arrivant pas à s'entendre sur un des trois scénarios proposés par le groupe de travail mis sur pied à Winnipeg⁶.

Le bilan de la conférence de Calgary est donc assez sombre. Le fédéral manifeste clairement son intention de s'arroger la totalité de la législation et du contrôle de la télévision payante. Ce qu'il fera par l'entremise du CRTC dans les années qui suivront.

Pendant cette même année 1982, le gouvernement du Québec met sur pied un groupe de travail pour faire le tour de la question des communications au Québec à l'aube de la venue des nouvelles technologies de communication.

[...] le groupe de travail devra fournir une description et une analyse générales de la situation de la recherche-développement dans l'ensemble du domaine des communications au Québec, entre autres la téléphonie, la radio-télévision, la câblodistribution, la télématique, la publicité et la presse écrite. Le rapport couvrira les trois secteurs de la recherche, industriel, universitaire et gouvernemental, et portera sur les aspects «contenant» (technologiques) et «contenu» (programmation, logiciels, etc.) dans leurs volets sociaux, économiques, politiques et culturels. Le groupe de travail analysera les caractéristiques de la recherche en communication au Québec, les ressources

6. *Idem*, p. 30.

qui lui sont consacrées, ses champs d'intervention privilégiés, ses points forts et ses principales lacunes dans la conjoncture actuelle. Il devra en outre recommander des voix d'action possibles pour l'avenir, en évaluant notamment les avantages comparatifs du Québec dans le domaine de la recherche en communication⁷.

Les conclusions générales du rapport sont les suivantes:

Le Québec doit développer son autonomie dans la maîtrise des communications. Le Québec doit étendre sa souveraineté technologique. La R&D en communication se fait à l'extérieur du Québec en grande partie. De façon générale, la R&D commandée par les grandes multinationales se fait en très grande partie à l'extérieur du Canada. Le Québec est donc exclu de ce milieu. [...] Le développement des communications au Québec est très fortement orienté par le développement technologique extérieur, ce qui tend à imposer ici des modèles de développement et de services sans lien avec nos besoins et les priorités identifiés. Il est donc urgent de définir et d'évaluer les modèles à privilégier au Québec, d'établir les technologies requises et d'effectuer les recherches qui s'imposent. Le Québec doit affirmer sa personnalité dans le réseau d'échange scientifique international. [...] Il ne faut donc pas compter sur l'évolution spontanée de la situation actuelle pour améliorer ni même maintenir le niveau de réalisation du Québec en ce domaine. La perte de compétence québécoise qu'assurerait le maintien des conditions actuelles ne pourra être contrée que par une intervention forte de l'ensemble des agents impliqués. Cette intervention ne peut se faire que par et dans le cadre d'une politique volontariste, ferme et précise de l'État⁸.

Toutefois, durant cette même année et les années subséquentes, on remarque un certain abandon de la position historique du Québec dans le dossier des communications. Soit que le Québec soit saturé des échecs constitutionnels ou politiques, soit qu'il décide de se tourner davantage vers le développement économique et la prise en charge des nouvelles technologies de communication, on n'en remarque pas moins un certain repli dans le conflit qui l'oppose au fédéral. Ce repli se manifeste par un discours et une stratégie à l'intérieur desquels on fait peu de place à la guerre des compétences dans le dossier des communications et ses incidences politiques et culturels. On parle de plus

7. Ministère des communications, (1982), *Bâtir l'avenir*, Les communications au Québec, Gouvernement du Québec, p. 2-3.

8. *Idem*, p. 106-107.

en plus des incidences économiques des nouvelles technologies, de la recherche développement, de rapports économiques mondiaux, bref de la compétition entre les différents marchés mondiaux. Les priorités ne semblent plus être du côté constitutionnel et politique, mais du côté économique.

À cet égard, une étude du ministère des communications du Québec faite en 1982 déclare la position suivante:

Quoi qu'il en soit, le Québec ne profitera des avantages du système fédératif actuel que s'il évacue temporairement, et ce le plus tôt possible, les juridictions non accessibles et canalise ses énergies et son imagination pour bien utiliser celles qu'il a en main⁹.

Une année plus tard, en 1983, le sous-ministre des communications du Québec déclare, dans une conférence prononcée dans le cadre de l'année mondiale des communications en 1983¹⁰, que: «le fédéral a juridiction sur 80% du secteur des communications et la bataille du partage des compétences ne conduit nulle part». C'est dans cette optique, d'ailleurs, que le fédéral et Québec, à la suite d'une entente négociée, s'engageront en 1985 dans un programme conjoint au coût de 45 millions de dollars portant sur le développement des utilisations des nouvelles technologies de communication. Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- encourager la recherche et stimuler l'innovation technologique;
- stimuler les investissements des entreprises;
- soutenir l'exploitation, le développement et la commercialisation des biens et services des entreprises, notamment sur les marchés d'exportation; encourager la création d'emplois dans de nouvelles catégories professionnelles;
- permettre la formation et le recyclage des travailleurs.

9. Gagné, Murielle (1982), *Québec-Ottawa face à la mutation des télécommunications: dépasser l'impasse*, ministère des Communications, p. 7.

10. Pierre-A. Deschênes, sous-ministre, ministère des Communications (23 mars 1983), *La réglementation des télécommunications québécoises à un tournant*, ministère des Communications.

Conclusion

De ce bref historique des relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec concernant le dossier des communications, il importe de retenir un certain nombre de positions qui sont parfois convergentes et parfois divergentes. Ainsi, les objectifs des deux gouvernements semblent être analogues: *protéger l'identité culturelle et nationale et assurer la coordination efficace des communications en même temps que l'accès au plus large public possible*. Le fonds du désaccord, mis en évidence jusqu'en 1982, consiste dans la façon dont Ottawa et Québec conçoivent *l'identité nationale*, (personnalité et unité canadienne dans un cas, souveraineté culturelle québécoise dans l'autre) et la *coordination efficace du système de communications* (juridiction fédérale exclusive exercée en consultation avec les provinces, ou interprovincialisme).

Ainsi, alors qu'il y a entente tacite entre Québec et Ottawa sur la nécessité d'un certain interventionnisme (qualité et accessibilité du service, caractère «national» de la propriété et de la programmation), le degré d'intervention pratiqué (subventions au Québec à la propriété collective locale des médias) ainsi que le degré de centralisation souhaité dans le processus de planification (le «one communication policy» fédéral et le «maître d'œuvre» québécois) diffèrent grandement¹¹.

Du point de vue de l'interprétation de la constitution, on est face à une impasse. Dans ce dossier et jusqu'à ce jour, il a toujours existé deux conceptions différentes du fédéralisme. L'une concevant la fédération comme un gouvernement fort, l'autre considérant la fédération comme une union d'*États indépendants*. Ces conceptions opposées se sont toujours manifestées par une intransigeance du gouvernement fédéral qui dispose des pleins pouvoirs constitutionnels et des faveurs de la jurisprudence de la Cour suprême.

Par ailleurs, outre une certaine entente sur les objectifs théoriques du système de communication de masse par rapport à

11. Interprétation du Mouvement National des Québécois, rapportée par André Hardy et Jacques Piette, (1983), dans *Le contentieux fédéral/provincial sur la compétence en communication*, p. 37.

la société, on remarque que les deux gouvernements ont quelques autres points en commun. Par exemple: la libre circulation des idées; les ondes sont un bien public; utilisation des ondes au service du public; rendre l'information la plus accessible possible; promouvoir des objectifs culturels et d'identité nationale; reconnaissance de la nécessité d'un système mixte de communication. Mais, comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est la mise en commun de l'application de ces principes sur les préoccupations culturelles de chacun et la conception du fédéralisme qui diffèrent. Ces divergences, présentées de manière synthétique, prennent les formes suivantes:

- Intégrité culturelle canadienne face aux produits américains;
- Développement et protection de l'identité culturelle et de la culture québécoise;
- contrôle de la programmation et de la propriété;
- développement de l'accès au médias;
- dissémination de la culture canadienne et des moyens de communication à la plus grande partie de la population;
- vulgarisation et accès à l'information gouvernementale;
- unification de la politique des communications sur tout le territoire.
- développement de la tv éducative;
- subvention à la programmation éducative des entreprises.

En guise de conclusion de ce chapitre, nous laissons la parole à un des observateurs-acteurs les plus avertis de la querelle Québec/Ottawa en matière de compétence dans le dossier des communications, soit M. Jean-Paul L'Allier:

Le discours politique du Québec, en matière de communications et de culture, a été modulé au fil des années et suivant en grande partie, deux crans en dessous, la courbe du nationalisme québécois. Aujourd'hui, ce trait spécifique du Québec qui consistait à réclamer d'une façon systématique le droit d'avoir des politiques spécifiques, sinon autonomes, dans le domaine de la culture et des communications s'est à peu près estompé. [...] Québec et Ottawa ont à toutes fins pratiques normalisé leurs relations et tout laisse prévoir, pour les années qui viennent, que les choses iront encore plus loin. [...] Il faut cependant noter ceci: la principale cause de revendication du Québec en matière de communication était de pouvoir en arriver à permettre et favoriser, pour la population francophone et compte tenu de sa situation particulière en Amérique du Nord, le développement d'une radio et d'une télévision qui puissent éventuellement répondre à d'autres priorités, à d'autres objectifs et à d'autres modèles de développement que ceux pratiqués ailleurs au Canada. La juridiction québécoise n'ayant pas été reconnue, le Gouvernement fédéral aurait pu, dès lors dégager de son obligation d'agir de la même façon pour l'ensemble du pays à cause de la définition qu'il se donne lui-même de l'intérêt national, reconnaître sa responsabilité quant à l'identification, à la protection et au même développement de la diversité canadienne et voir lui-même, par loi ou par réglementation, à permettre le développement différent au Québec de la radio et de la télévision. Vérification faite, tel n'est cependant pas le cas. Dès lors, l'état actuel de la réglementation et de la législation ne peut qu'entraîner à la longue une normalisation du développement des télécommunications autant que de la radio et de la télévision au Canada, amenuiser l'élément de différence que souhaitait développer le Québec sur son propre territoire et à la longue, affaiblir les sources de production originales qui s'étaient manifestées et qui se manifestent encore du fait de la culture et de la langue pratiquée au Québec. [...] Tant et aussi longtemps que l'on percevra comme une réalité le fait que les médias sont un élément non seulement qui véhicule la culture mais qui aussi la façonne, en influençant directement et constamment la population, le gouvernement du Québec, quel que soit le parti qui le forme, aura vraisemblablement un discours qui indiquera à tout le moins son intérêt pour le développement, dans un sens plutôt que dans un autre, des télécommunications et des communications sur son territoire¹².

Comme nous le verrons ultérieurement, le gouvernement actuel est loin de porter le flambeau des droits du Québec en

12. L'Allier, Jean-Paul (1986), *La spécificité québécoise et les médias*, étude et recherche commandées par La commission Sauvageau-Caplan, janvier 1986, p. 41 à 57.

cette matière. Il importe donc que d'autres puissent pallier cet «oubli», pour ne pas dire cette flagrante négligence. Ce à quoi nous voulons apporter notre contribution au moyen de la présente série de chroniques qui consistera essentiellement à divulguer et à mettre en perspective des informations pas toujours facilement accessibles, souvent parce que stratégiques, dans le domaine et en défendant sans ambiguïté les intérêts du Québec français.

Les relations fédérales/provinciales, en matière de communication

TABLEAU SYNOPTIQUE

Dates	Événements	Documents
1929	Loi sur la radiodiffusion	La loi
1945	Loi créant R-Q	La loi
1968	Constitution de l'Office de R-Q	La loi
1969	Création du ministère des Communications	La loi
1971	Réflexion du ministère des Communications	Pour une politique québécoise des communications
1971	Le gouvernement fédéral riposte par un énoncé de politique	Vers une politique nationale des communications
1972	Trois conférences	
1973	interprovinciales sur ce document	
1973	Adoption d'un règlement par la Régie des services publics sur la câblodistribution	
1974	Front commun interprovincial (Victoria et Toronto)	

1975	Éclatement de l'interprovincialisme 2 ^e conférence fédérale/ provinciale	Télécommunications, quelques propositions fédérales
1975	Énoncé de projet de politique	Dimensions d'une politique de téléinformatique pour le Québec
1976	Amendement au règlement sur la câblodistribution	
1978	Livre blanc sur la politique de développement culturel	La politique québécoise de développement culturel (2 t.)
1978	Conférence fédérale/ provinciale de Charlottetown	
1978	La Cour suprême attribue la juridiction en matière de câblodistribution au fédéral	
1978	Règlement concernant la télévision payante	
1979	Conférence fédérale/ provinciale de Toronto	
1980	La conférence interprovinciale de Vancouver	
1981	La conférence interprovinciale de Québec	
1981	La conférence interprovinciale de Winnipeg	
1982	La conférence interprovinciale de Calgary	
1982	Énoncé de politique de développement économique	Bâtir l'avenir Le virage technologique

- | | | |
|------|--|---|
| 1983 | Le Sommet
des communications | Actes du Sommet
Le Québec et
les communications:
un futur simple |
| 1983 | Comité Masse-Bertrand
Étude de deux dossiers:
1) L'avenir de la télévision
francophone
2) La concurrence en
télécommunication | Rapport sur
la concurrence
en télécommunication |
| 1985 | Signature d'une entente
de 40 millions sur
le développement
des télécommunications | |
| 1985 | | Rapport du Comité
fédéral sur l'avenir de la
télévision francophone |

• • • • •

Avez-vous fait parvenir votre souscription à la Fondation Esdras-Minville? Sinon, il est toujours le temps de le faire.

Libellez et adressez votre chèque à:
LA LIGUE D'ACTION NATIONALE
 82 ouest, rue Sherbrooke
 Montréal H2X 1X3

— Vous recevrez un reçu qui rend votre don déductible des impôts fédéral et provincial.

— Nous déposerons votre don à la FONDATION ESDRAS-MINVILLE.

Buon natale-felice anno nuovo

par PIERRE ANCTIL

A l'époque où nous vivons, en cette fin de siècle, les gens sans doute les plus à même de percevoir et de mesurer le caractère multiculturel de notre société québécoise, et surtout mont-réalaise, demeurent... les parents francophones qui envoient leurs enfants à la petite école de leur quartier. Une telle affirmation a peut-être de quoi surprendre, mais pourtant rien n'est plus juste, et il y a quelques jours à peine j'en ai reçu une confirmation éclatante. J'habite l'ouest du quartier Notre-Dame-de-Grâce, zone construite il y a une quarantaine d'années sur le modèle des *garden cities* anglais. Dans ce coin paisible de Montréal, loin des zones traditionnellement habitées par les immigrants, où l'ethnicité se fait toute discrète et où l'on aurait peine à reconnaître sur les maisons les couleurs de la Méditerranée ou sur les têtes le port du *Shtraïmel*, les cours des écoles catholiques regorgent d'enfants venus de partout sur la planète. (La surprise, il est vrai, reste dans ce cas le fait des Québécois de vieille souche, car il y a belle lurette que les milieux anglophones ont fait l'apprentissage de la diversité ethnique.) Quand les petits

allophones ont commencé à traverser la simple barrière grillagée qui sépare souvent les secteurs français et anglais de la CÉCM, dans ce coin de Montréal, il y a maintenant un peu plus de dix ans, ils ouvraient pour la première fois de notre histoire une brèche dans un système jusque-là solidement monoethnique et monolinguisique. Depuis, les enfants de nos immigrants s'y engouffrent à un rythme époustouflant.

J'ai un garçon en troisième année à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne, et pour lui l'interculturalisme est devenu une réalité quotidienne, beaucoup plus que pour ma génération ou encore celle de ses grands-parents. Alors que nombre de Québécois de vieille souche furent confrontés à la diversité ethnique et au partage des horizons culturels seulement au sortir de l'adolescence, voici une fournée de futurs citoyens pour qui l'apprentissage de l'alphabet se fait en compagnie d'enfants issus de tous les continents. Dans la classe de mon fils, il y a un Sud-Coréen, trois Vietnamiens, trois Polonais, deux Canadiens d'origine italienne, un Turc, un Africain, un Portugais, et bientôt, d'ici quelques jours, deux Sud-Coréens de plus. Soit le tiers des élèves dans ce qui, somme toute, reste un groupe des plus représentatifs, dans une école que rien ne distingue de la moyenne, en plein milieu d'un quartier comme il en existe des dizaines sur l'île de Montréal. Cherchez autour de vous et vous verrez ce modèle reproduit sur l'ensemble du territoire de la CUM. Comparée à la toute rhétorique et symbolique question de l'affichage, l'arrivée des élèves allophones dans les classes d'expression française prend l'allure d'un retournement aux conséquences inédites et très profondes, et encore très mal mesurées. Alors que d'un côté l'on discute de l'identité linguistique d'un panneau de bois ou d'aluminium, autant dire du sexe des anges, voici que pour la première fois des milliers de jeunes immigrants se joignent en masse à notre communauté francophone et, d'ici quelques années, en prendront d'assaut les institutions et les structures sociales. Pendant que les adultes se querellent au sujet de l'apparition d'un mot en public et que valsent les messages écrits dans un idiome ou l'autre, une armée de jeunes élèves allophones apprend à écrire notre langue, à conjuguer correctement, et qui sait, à lire Molière.

Il n'y a aucun doute que les enfants qui entrent aujourd'hui dans le réseau scolaire francophone, et qui ne sont pas de vieille souche française, mais de nouvelle efflorescence, appartiennent pour une vaste majorité à des communautés culturelles nouvellement installées au Québec, et auprès de qui aucun *pattern* linguistique particulier n'a encore été fixé. Il y a longtemps que les populations italiennes et juives ashkénazes de l'ouest de la ville sont passées sur les bancs de l'école anglophone protestante ou catholique, et très peu de ces personnes inscrivent aujourd'hui leurs enfants à l'école francophone. Plutôt, les Asiatiques, les Polonais et les Portugais qui fréquentent les classes catholiques de langue française entament à peine avec leurs familles un long processus d'adaptation linguistique et social à notre collectivité, et pour eux l'immersion dans un milieu francophone sera déterminant. Si l'école risque de bouleverser à court terme le rythme et le mode d'intégration des immigrants, elle va sans doute aussi modifier considérablement l'idée que les enfants de vieille souche se font de leur culture et de leur environnement humain. Plus nécessaire d'aller à Saïgon pour entendre du vietnamien ou aux Azores pour sentir la lusitanité. Que dis-je, point n'est besoin de se rendre en ces lointaines contrées du boulevard Saint-Laurent ou du marché Jean-Talon pour goûter les fruits de l'exotisme et de la diversité ethno-culturelle. Voici que l'interculturalisme frappe littéralement à nos portes.

Vous en doutez! Tout ceci n'est qu'un écran de fumée, croyez-vous! Alors, la patience ne doit pas être votre principale vertu, et peut-être souffrez-vous un brin de manque de souplesse. À ce jour, 80% des enfants issus des communautés culturelles allophones fréquentent quotidiennement un milieu francophone, et sur la liste des dix principaux pays d'origine des personnes revendicatrices au Québec, entre janvier et septembre 1987, du statut de réfugiés, figurent des noms de lieux aussi peu anglophones que El Salvador, Chili, Sri-Lanka, Guatemala, Iran, Honduras, Ghana, Liban, Turquie et Somalie. Le changement est si considérable et brusque que, d'ici quelques années, les enfants allophones formeront la majorité de la clientèle de la CÉCM. Seulement le tiers des immigrants admis cette année parlent, parmi les deux langues officielles du Canada, l'anglais seulement, et pour beaucoup d'entre eux il ne saurait s'agir là de leur langue maternelle. Pour la plupart, les nouveaux venus

forment ici des communautés culturelles fragiles et peu importantes démographiquement, vivent dans des conditions économiques difficiles, et ne peuvent compter sur des organismes de bienfaisance solidement établis où leur langue et leurs coutumes soient reconnues. Suite à une loi que la majorité des francophones ont souhaitée, les voici dans notre maison, côtoyant nos enfants, progressant dans la vie côte à côte avec eux. Après avoir pris collectivement et démocratiquement cette décision, après les avoir convoqués, allons-nous un à un, chacun de notre côté, ignorer leur présence?

Bien sûr, les immigrants parlent entre eux, à la maison, leur langue d'origine, et la transmettront fort probablement quasi intégralement à leurs enfants, et dans beaucoup de foyers où les parents ont été éduqués dans le Québec de l'avant-Loi 101, l'anglais occupe une place importante. Je suis pourtant de ceux qui croient qu'on ne peut pas exiger des nouveaux venus un transfert immédiat et radical au français, ni les empêcher d'apprendre aussi la langue dominante du continent nord-américain. Certes, le Québécois de nouvelle souche a de bonnes chances demain d'être un francophone, mais il a aussi droit à sa vie privée, à la perpétuation de ses racines et pratiques culturelles et au respect de sa polyglossie. N'est-ce pas déjà un renversement majeur d'imaginer pouvoir définir notre société comme une où l'État accueille l'immigrant principalement en français, et où les nouveaux venus soient enfin intégrés à des infrastructures scolaires qui en feront à terme des citoyens, dont l'une des langues d'usage sera le français? Hier encore, il y a une vingtaine d'années, ce renversement linguistique aurait été inimaginable, quand, de surcroît, les commissions scolaires francophones ne se souciaient que très peu d'accueillir et d'associer les immigrants à notre cheminement collectif, et surtout les non-catholiques.

Le processus actuel d'attraction obligatoire des allophones dans l'orbite des institutions de langue française ne va pas, bien sûr, sans soubresauts ni sans conflits, tensions découlant le plus souvent du caractère tout récent du phénomène. Il revient cependant surtout à la majorité, dans ce cas très particulier, de faire preuve de patience et de maturité. Il reste, par exemple, complètement illusoire de s'attendre à ce que la francisation se fasse de

manière instantanée, par miracle, comme si les individus avaient dans ce domaine recours au libre arbitre le plus pur. Dans le domaine linguistique, il faut compter des années, sinon des générations, avant qu'une orientation nouvelle se dessine au sein d'une communauté donnée, et généralement les ruptures et les superpositions de langues dues à l'immigration ne font qu'ajouter à la complexité du phénomène. Pourquoi en serait-il autrement au pays de la Loi 101, à plus forte raison quand au cours des cinquante dernières années, la société québécoise n'a pas toujours su faire preuve d'une cohérence exemplaire? Il n'est pas rare, ainsi, de voir trois ou quatre langues se manifester successivement au sein d'une même famille de nouveaux venus, selon le contexte, les générations en présence ou l'identité de l'interlocuteur.

Je prends pour exemple une famille de réfugiés afghans rencontrée dans le temps de Noël, à Montréal, au Centre interculturel Monchanin. On demande au père, dans la seule langue «étrangère» qu'il connaît, soit en anglais, si ses enfants accepteraient de déclamer ou de réciter quelque chose pour l'occasion. La demande est transmise et discutée en langue afghane par les cinq membres de la famille, puis les deux aînés s'avancent pour s'exécuter... dans un français des plus purs, sur un texte de La Fontaine. Comment croire qu'il puisse en être autrement, quand le père n'a manifestement pas étudié au Québec, que ses enfants n'y sont sans doute pas nés, mais que dans notre pays, seules les classes francophones leur sont ouvertes? Je reviens à l'école de mon fils et à la fête de décembre dernier. Assis à côté de moi, par hasard, se trouve ce soir-là le père du petit Turc qu'il fréquente tous les jours en troisième année. Tous les deux, nous n'avons de commun pour communiquer que l'anglais, tandis qu'il s'adresse en turc à l'enfant qui passe de temps à autre près de la table. L'homme est jeune et n'a émigré ici que depuis cinq ou six ans. Vais-je le rabrouer pour son ignorance du français, alors qu'il peine déjà dans la langue de Shakespeare? Allons-nous le boudier toute une soirée? Timidement, la conversation s'engage de son côté. Nous partageons le pain et le spaghetti des Montréalais, et le temps passe émaillé par les cris des enfants et leur gaîté. La fête est bien menée et notre immigrant laisse transparaître sa bonne humeur. Avant de partir, je lui souhaite un Joyeux Noël

et une Bonne Année. Mais j'allais oublier... la vaste majorité des Turcs appartiennent à la religion musulmane, et l'espace d'un instant je reste bouche bée... Çok Mutlu seneler ve tebrik ederiz.

• • • • •

C'est le temps de passer à L'ACTION... NATIONALE

Depuis 70 ans, L'ACTION NATIONALE analyse les événements sociaux, politiques et économiques et fait le point sur la situation du Québec. De fait, c'est la plus ancienne des revues québécoises, mais également la plus engagée. De Lionel Groulx, à nos jours, l'Action Nationale a su s'adjoindre des collaborateurs de renom, qui ont marqué leur époque. Faites une ACTION... NATIONALE et recrutez un nouvel abonné.

Remplir le coupon et retourner à:
l'Action Nationale, 82 rue Sherbrooke ouest,
Montréal, QC, H2X 1X3 Téléphone: (514) 845-8533

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Abonnement	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
	25\$	45\$

Abonnement de soutien	35\$ et plus
--------------------------	--------------

Le déracinement par l'école

par JACQUES POISSON

La réflexion que je propose ici se rattache au *champ d'étude et d'action* intitulé *la crise socioculturelle*.

Mon sujet est extrêmement délicat en soi, — ou philosophiquement, dirais-je —, puisqu'il m'amène à porter un jugement sur une idéologie à partir d'une autre, ce terme étant employé dans son acception la plus neutre, soit: ensemble des idées, des croyances et des doctrines propres à une époque, à une société ou à une classe.

D'autre part, le thème que j'ai choisi est net et simple: Il faut remettre en cause l'enseignement dispensé dans nos écoles et nos collèges, s'il tend à dissoudre notre cohésion nationale et notre identité collective, comme il semble.

J'invite les lecteurs de *l'Action nationale* à une attention particulièrement vive, comme mon exposé pourra paraître abstrait, — ce qu'il n'est pas —, pour la simple raison que les problèmes pédagogiques sont rarement abordés sous l'angle de notre destin culturel et linguistique.

La question que je pose peut se formuler ainsi: Est-ce que l'idéologie pédagogique qui règne sur notre enseignement ne serait pas plus conforme, pour l'essentiel, à l'idéal américain d'intégration aux U.S.A., pays d'immigration, qu'aux besoins découlant de notre identité collective?

Pour la plupart d'entre nous, il semblerait impensable que le seul domaine où le Québec jouisse d'une compétence exclusive, celui de l'enseignement, ait été abandonné à une influence étrangère, à un pouvoir acculturatif étranger comme il n'en existe de nos jours aucun de comparable en Occident.

Pourtant, telle est bien la situation, — du moins dans la perspective où je puis l'observer. Il faut dire que la séduction et le rayonnement américains étaient encore, il y a quelques temps, d'une intensité qui décourageait l'esprit critique ou lui faisait perdre toute légitimité.

Aussi, malgré les tabous qui persistent toujours, la Révolution tranquille commence à apparaître, sous certains rapports, comme une sorte d'annexion idéologique aux États-Unis, comme une rupture affective avec la France, avec Rome, avec l'Histoire.

Il convient de noter que la France elle-même a connu, après le départ du général de Gaulle en 1968, un certain alignement sur les États-Unis analogue à notre Révolution tranquille, toutes proportions gardées. L'Église aussi, avec Vatican II, ne s'était-elle pas adaptée davantage à la catholicité nord-américaine et rapprochée de l'univers protestant?

Autre facteur, la déconfessionnalisation de nos écoles a été trop rapide pour que notre peuple la conçoive en fonction de son identité, de ses besoins particuliers, de son idéal de durée et d'indépendance. Le nationalisme traditionnel et gardien de la foi aurait été pris de court par la laïcisation et le passage à la modernité.

Le nationalisme, même sous sa forme la plus radicale, a été impuissant à élaborer une synthèse répondant à la situation nouvelle, aux déplacements de pouvoirs en faveur de la république voisine.

L'indépendantisme s'est sclérosé dans l'opposition à Ottawa, empruntant à une autre époque le cadre de nos revendic-

cations. Il a été dynamique, mais non créateur. Quant au droit des peuples à l'autodétermination, nous en avons tous été imprégnés par la campagne américaine contre l'Algérie française.

Ne perpétuons pas les mêmes insuffisances; définissons notre nationalisme relativement à tous les pouvoirs: politique, judiciaire, économique, médiatique, spirituel, culturel et pédagogique, tout en cultivant un esprit d'ouverture. D'autre part, ne nous laissons pas culpabiliser, dans nos positions défensives, par les adeptes ou les admirateurs du nationalisme le plus offensif et expansionniste de notre époque: celui du monde anglo-saxon pris globalement.

Pour le moment, je m'en tiendrai au pouvoir pédagogique et compléterai d'un bref développement la position schématique exposée plus haut.

Comment l'idéologie de Dewey déracine notre peuple

Je me limiterai à cet auteur (1859-1952), qui occupe aux États-Unis dans le domaine pédagogique une place qui correspond à peu près à celle de Freud en psychologie. Une étude à jour et plus poussée obligerait à tenir compte de ses principaux disciples et successeurs, mais, réflexion faite, mon propos n'y gagnerait guère.

Dewey a pris place parmi les trois figures de proue du pragmatisme américain, après Peirce et James. Aussi s'attribue-t-il, à ce titre, une position purement expérimentale, c'est-à-dire exempte de toute théorie, de toute abstraction, de tout absolu. Il en résulte un malentendu historique, à mon avis.

Pour adhérer au deweyisme, il faut un acte de foi, une attitude diamétralement opposée au pragmatisme véritable. Malheureusement, la plupart de nos pédagogues ne s'embarrassent pas de cette contradiction, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la remise en cause, qui devient de plus en plus urgente et problématique chaque année. Comment opérer une réforme «québécoisante» de notre enseignement avec des éducateurs pénétrés d'une idéologie pédagogique américaine rassurante?

La pédagogie de Dewey, sorte de religion, déborde d'anathèmes contre toutes les autres conceptions de l'enseignement, ce

qui ne respecte pas la règle du pluralisme formulée notamment par William James. Cet exclusivisme sectaire nous appauvrit et incite à douter de nos valeurs dans la mesure où elles s'écartent de l'orthodoxie deweyenne. Notons ici que Dewey prête à tout enfant un projet éducatif inné et condamne tout ce qui ne s'y coule pas naturellement dans l'activité scolaire du jeune prodige, magiquement doué pour l'«auto-orientation». Il est vrai aussi que Dewey peut lui-même mettre en garde contre des interprétations trop rigoureuses de cette position, même s'il est auteur d'un «credo pédagogique»¹

Mais tout compte fait, Dewey verse bel et bien dans l'utopie et l'apriorisme. Il est, en outre, réducteur, sur le plan de la culture, comme le proclame son «instrumentalisme», qui se définit ainsi: doctrine philosophique considérant les idées comme des outils nécessaires à l'action.

Sans m'illusionner sur la facilité du sujet, j'éprouve le net sentiment que cet utilitarisme est de nature à démobiliser le nationalisme québécois dans la mesure où celui-ci transcende les valeurs concrètes et pratiques. Notre solidarité nationale ne saurait se mesurer à l'aune utilitariste seulement.

Ne conviendrait-il pas de bien analyser ce facteur d'aliénation, qui semble avoir échappé à l'attention générale?

Tout d'abord, notons que l'école Dewey est immédiatiste, axée sur le moment présent, ce qui est une façon de répudier l'Histoire. Or, sans la connaissance du passé, comment conserver le sens de nos origines, de notre particularisme national, comment accéder à la culture? J'ai constaté que la mentalité découlant de cette amputation se prête à une conception étroite et instrumentaliste de la langue. Le cas échéant, nous pourrions craindre des abandons qui répondraient aux critères utilitaristes.

En me remémorant divers essais sur John Dewey, je relève une impression dominante: les idées du philosophe-pédagogue tendent généralement à niveler, à déraciner, à rendre disponibles à l'«esprit du temps», à l'idéologie américaniste.

1. *My Pedagogic Creed*, 1897.

Est-ce que la pédagogie de Dewey aurait été conçue, tout compte fait, comme instrument d'américanisation?

Elle est démagogique, anti-élitiste et anti-européenne. Mais son anti-élitisme ne me semble pas d'une pureté évidente. S'il a pour objet le nivellement social et intellectuel, il s'accommode très bien d'une idée de peuple élu, de peuple supérieur, de peuple appelé à dominer le monde, de peuple d'élite, quoi.

L'ambivalence de cet anti-élitisme est terrifiante: elle divise les peuples étrangers et les conditionne progressivement à accepter l'autorité d'un peuple d'élite.

Passons à un tout autre aspect du deweyisme qui devrait préoccuper, il me semble, tous ceux d'entre nous qui ont à cœur la santé morale de notre peuple, soit l'attitude à l'égard de l'autorité, dans le cas des maîtres et des parents.

En effet, Dewey a pour bête noire «la puissance coercitive du maître et des parents» et réduit l'enseignant au rôle de camarade d'étude.

Dewey est toute vénération pour le peuple des enfants et tout mépris pour le peuple des adultes. L'expérience acquise avec les années, avec l'âge, aurait donc des effets régressifs. Quand nous cherchons les causes de notre désarroi national sans porter nos regards du côté d'une école où les adultes sont en tutelle, pour ainsi dire, et les enfants livrés à eux-mêmes, à leurs caprices, à leur ennui, à leur désolation devant l'univers absurde qu'ils découvrent, je me demande si nous n'avons pas peur de la vérité, de la réalité, peur de perdre des illusions que nous aurions entretenues et entourées de tabous.

Pourquoi acceptons-nous servilement le postulat dévastateur voulant que tout jeune écolier soit apte à l'autonomie individuelle et à l'élaboration d'un programme d'«apprentissage» sur mesure? Pourquoi nous soumettons-nous au postulat voulant que toute autorité adulte soit nécessairement néfaste dans une classe?

En nous fondant sur William James (1842-1910), nous pouvons faire valoir des arguments irréfutables contre John Dewey (1859-1952). En effet, James «refusa son assentiment à tous les

absolus, causes, fins, principes arrêtés, abstractions, intransigeances, et leur substitua le pluralisme, l'incertitude, l'utilité pratique, le sens commun, les vues aventureuses et la souplesse d'esprit. À la philosophie des causes premières, il opposa une philosophie des conséquences; à une philosophie des fins dernières, une philosophie de l'opportunité; à la philosophie du déterminisme, une philosophie de la volonté libre» (*L'esprit américain*, H.S. Commager, p. 115-116).

Dewey, lui, s'indigne à la pensée qu'un éducateur puisse imposer aux enfants des buts éducatifs sans même les consulter, et assimile le maître traditionnel à un monarque odieux et stupide.

La haine des parents, qui était de règle chez les écoliers au début de la Révolution tranquille, aurait-elle eu pour origine l'idéologie de Dewey? Mes sources ne me permettent pas encore de répondre à cette question, mais je la retiens comme hypothèse à vérifier.

Quant au choix le plus opportun entre l'autorité abusive et le culte mythique de l'enfant, je vois là pour ma part un faux problème. Je crois plutôt à une conception humaine et raisonnable, souple et nuancée.

D'ailleurs, pourquoi faudrait-il opter entre l'anarchie et le règne de la férule? Est-ce que l'idéologie pédagogique de Dewey aurait eu pour point de départ un traumatisme d'enfant tyrannisé par son père?

Voilà une autre hypothèse qu'il y aurait lieu de vérifier, à supposer que l'enfance du «grand» pédagogue ait intéressé des chroniqueurs ou des historiens, ou qu'elle ait fait l'objet de confidences de la part de l'auteur lui-même.

En ce qui concerne nos existences individuelles et notre vie nationale, la rupture des familles n'a-t-elle pas été une dure épreuve? Bien sûr, je ne fais ici que poser un jalon pour des recherches à venir, sachant fort bien que le postulat d'une cause unique est inadmissible dans un domaine aussi complexe que l'évolution de la pensée et des mentalités chez un peuple.

Une tâche urgente: analyser les sources idéologiques de notre enseignement et leurs effets transculturels

Revoyant les notes de travail et de lecture accumulées pour le présent article, je constate que leur mise en œuvre exigerait infiniment plus d'espace, mais avant d'aller plus loin je dois expérimenter, en bon pragmatiste, l'utilité de mon analyse.

Malgré cette réserve, qui ne concerne que ma manière d'aborder un aussi vaste sujet, je me prononce toujours résolument pour une analyse des courants idéologiques qui façonnent notre peuple à son insu. À mes heures de lassitude, je vois là des effractions qui seraient unanimement condamnées dans tout domaine plus concret, plus tangible, plus perceptible, plus passible des rigueurs de la loi.

Autre argument en faveur de cette analyse, les idéologies finissent par déterminer les comportements. À des époques de désarroi comme la nôtre, elles ont un pouvoir de diffusion et de persuasion inversement proportionnel, semble-t-il, à leur bien-fondé, à leur justesse, voire à leur utilité, même si elles se donnent pour pragmatiques.

Enfin, je crois que nous devons nous méfier particulièrement de tout pragmatisme prédicateur et excommunicateur comme celui de Dewey.

Quoi qu'il en soit, notre nationalisme, sorte de ministère de la défense, ne doit-il pas pousser le sens critique jusqu'aux limites du raisonnable, ne serait-ce que pour compenser les retards accumulés?

«Presque tous nos biens et nos maux viennent de pensées», disait Alain.

Mais d'où nous viennent nos pensées? Et à quoi peut tenir la faveur d'un enseignement qui se dit pragmatique, mais qui ne pourrait soutenir la moindre épreuve expérimentale à la William James?

La réponse, nous la trouvons dans *Les animaux malades de la peste*, s'il est encore permis de relire La Fontaine.



**LES ÉDITIONS
DE L'ACTION NATIONALE**
ONT LANCÉ EN NOVEMBRE 1986
UN VOLUME DE 400 PAGES
PAR JEAN-DENIS ROBILLARD:

UNE LENTE AGONIE

C'EST LE DOSSIER À LA FOIS
LE PLUS ÉCLAIRANT ET LE PLUS ÉCRASANT
SUR LES DANGERS ET LES RECVLS
VÉCUS PAR NOTRE NATION FRANÇAISE
AU CANADA ET AU QUÉBEC.

LE VOLUME SE VEND VINGT DOLLARS
COMMANDEZ-LE DÈS MAINTENANT.
DÉJÀ LA MOITIÉ DE L'ÉDITION
EST ÉCOULÉE.

**ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,
82, OUEST, RUE SHERBROOKE,
MONTRÉAL, H2X 1X3
(tél. 845-8533)**

Jacques Parizeau dérange, Dieu merci

par JEAN-LOUIS BOURQUE,
politicalogues

Contrairement à ce que l'on pourrait penser à première vue, les dernières réflexions du professeur Léon DION (*Le Soleil*, 25, 27 janvier 1988) sont d'une très grande importance, étant donné la personnalité mise en cause et les valeurs auxquelles il accorde priorité. Et pourtant, malgré le titre éminemment accrocheur, «Léon Dion croit Parizeau débranché», les propos rapportés par Jean-Jacques Samson déçoivent au plus haut point. Ils sont très loin de ceux qu'on est en droit d'attendre d'un universitaire de son rang. Venant de ce politicalogues réputé, soucieux de l'avenir du peuple québécois auquel il appartient, on attendait une réflexion fondée susceptible d'éclairer le jugement des membres du Parti québécois dans le choix de leur chef, et celui de la population en général, quant à la signification de cette course au leadership dans un système politique où le bi-partisme a encore une très grande importance.

La désinvolture avec laquelle monsieur Dion qualifie monsieur Parizeau de «débranché», de «ratoureux», d'homme «tranchant», manquant de charisme, «déjà exclu sur le plan électoral», «n'ayant rien à dire aux jeunes, aux femmes et aux chercheurs» sonne faux. Les jugements tombent, insidieux, sans justification aucune. Monsieur Dion parle de «désinformation» (un terme que l'on utilise beaucoup à propos de l'URSS) et, sans rien analyser, affirme qu'il «trompe la population» quant à la perspective du libre-échange, i.e., l'association-avant-la-souveraineté. Les formules sont celles d'un adversaire en pleine campagne électorale; il s'acharne à dévaloriser l'image, à miner la crédibilité du personnage, sans approfondir les contenus.

Le profil de Jacques Parizeau fortement caricaturé est évalué en fonction des critères d'une prétendue nouvelle identité québécoise, après la «brisure» de 1980. On aurait pu, de la même manière, démolir l'image de René Lévesque après la «brisure» d'octobre 1970.

En réalité, la rentrée de monsieur Parizeau dérange les partisans d'un Québec soumis, impuissant à défendre même sa langue. Il dérange non seulement monsieur Dion «fédéraliste-autonomiste» (*sic*) et tous les fédéralistes de quelque étiquette qu'ils soient, mais aussi tous ceux qui, de bonne foi, ont cru que la question nationale du Québec était réglée une fois pour toutes et qui découvrent soudain que le discours indépendantiste a de nouveau trouvé un porte-parole qui le rend intéressant dans le paysage de 1988, et peut être crédible. Cet homme qu'on dit manquer de charisme possède une force de séduction et de conviction peu commune qui n'a d'égal que sa persévérance et sa fidélité dans la continuité (ce qu'on appelle être vieux jeu). On l'écoute, et la clarté avec laquelle il explique ses vues le classe parmi les grands pédagogues, ceux qui ne prennent jamais leurs interlocuteurs pour des niaseux qu'il suffit d'embobiner avec quelques clichés faciles conçus sur mesure pour la «cible».

Il est difficile de comprendre l'insistance de certains (une maladie de sociologues sans doute) à vouloir courtiser les groupes de façon «ciblée», presque les uns contre les autres, et à vouloir absolument et presque maladivement que le cautionnement de l'éclatement des valeurs fondamentales soit une garantie de modernité. Le peuple québécois n'a rien à gagner à voir la manie

des catégories dresser les groupes les uns contre les autres, l'homme contre la femme et vice versa: c'est la pire façon de faire pour réparer les injustices. Les hommes politiques doivent penser une société pour tous les citoyens, avec leur pourcentage de masculinité et de féminité, de la jeunesse à la vieillesse.

La jeunesse et les femmes sont, comme les hommes et les vieux, capables de comprendre un discours global rationnel. Or, la perspective de la souveraineté accède probablement à l'heure de la raison, après avoir été le rêve du cœur de tant de Québécois. Après l'avoir beaucoup entendu chanter comme pour l'appriivoiser, les Québécois sont maintenant mieux préparés pour en recevoir l'explication claire, bien «enseignée». Monsieur Parizeau n'a pas un discours «kétaine», il ne cherche pas à être une vedette style animateur radiotélévisuel. Il est lui-même et s'adresse à l'intelligence de tous les Québécois, quels qu'ils soient. Il vient à peine de rentrer sur la scène politique que déjà il draine une admiration attentive au-delà des réactions bien superficielles genre «il n'est pas l'homme de la situation», «c'est un homme du passé». Son discours tranche avec le discours traditionnel, parce qu'il fuit la démagogie. Quelque 800 à 1 000 de ces jeunes auxquels monsieur Dion prétend qu'il n'a rien à dire l'écoutaient religieusement à l'Université Laval et l'ont ovationné debout, à l'issue d'un long discours sérieux. Le fait qu'il a «de la classe» ne les a pas rebutés.

Il n'y a pas d'homme politique capable d'incarner l'image du héros complet, fût-il de la trempe des De Gaulle, Kennedy, Churchill ou Adenauer. Un leader à la pensée claire, bien appuyé par des compétences multiples, est au moins aussi valable qu'un homme d'image, sans contenu qui suscite un engouement passager. Il vaut mieux viser une adhésion raisonnée et mûrie qu'un enthousiasme en feu de paille. Il est dangereux de confier le pouvoir à un homme ou à une femme «populaire», mais peu «crédible». Il est dangereux de dénigrer celui qui prend la politique au sérieux, même si son style est plus austère. Le méméragage et la kétainerie n'ont pas leur place dans la politique et ne doivent pas prévaloir, au niveau des choix politiques.

En quelques semaines, monsieur Parizeau a réussi à déranger ceux qui cultivaient «le confort et l'indifférence», soit en déclarant que l'idée de souveraineté est bel et bien morte, soit en

reportant le projet de souveraineté aux calendes grecques. On ne peut paralyser l'histoire avec quelques formules à l'emporte-pièce.



La société québécoise de demain: quelques tendances socio-économiques

par MARCEL LAFLAMME,
M.B.A., Ph.d., C.A.

Une question, au départ, en guise de rétrospective

Qu'est-ce qui fut la «tendance lourde» la plus importante de notre comportement économique depuis les années «60»?

Sûrement que notre plus importante manifestation collective renvoie à la «révolution managériale» qui a consisté à ce que les entreprises situées au Québec soient gérées en très grande majorité par les Québécois eux-mêmes. J'ose affirmer que ce phénomène constitue *notre plus beau succès collectif* de la révolution tranquille. Cette gestion des entreprises par les nôtres aide aussi à façonner une culture organisationnelle plus humaniste.

Seconde question

En quoi consiste notre prochaine priorité collective en matière économique, d'ici l'an 2000?

C'est sûrement celle qui renvoie à la création d'entreprises par un entrepreneurship local. À la gestion des entreprises s'ajoute donc la propriété des entreprises par les Québécois. Auparavant, on disait qu'on était né pour un petit pain: maintenant, on crée et on devient propriétaire de ses propres boulangeries... Aussi, nos greniers sont pleins; nous nous situons dans le peloton de tête des pays les plus riches du monde. Nos seules épargnes collectives avoisinent les 125 milliards\$.

Le processus de rapatriement des pouvoirs économiques est bien enclenché maintenant, puisque les PME contribuent à presque l'ensemble des nouveaux emplois. Nous vivons des temps d'or pour la PME. Statistique Canada indique que pour la période de 1978 à 1984, les PME ont contribué dans une proportion de plus de 92% à la création *nette* d'emplois, soit 740 000 emplois supplémentaires ajoutés¹.

Québec, terre fertile des PME, a donné naissance à environ 5 000 d'entre elles durant chacune des quatre dernières années. Dans toutes les villes et dans toutes les régions on se dote d'infrastructures, d'organismes de promotion. Par exemple, à l'instar de Grand-Mère, la ville de Sherbrooke veut se doter, d'ici la fin de l'année présente, d'un incubateur industriel pour favoriser le démarrage d'entreprises industrielles. À Thetford Mines, le groupe Conseil «Jeunesse s'emploie» a aidé de jeunes promoteurs de moins de 30 ans à créer 34 entreprises en deux ans. *La Beauce*, malgré son éloignement des marchés, l'absence de matières premières et de sources importantes d'énergie, connaît depuis 15 ans une explosion industrielle redevable aux qualités propres de la population. Les Beaucerons ont pris en main leur propre développement sans attendre que les étrangers leur mettent le pain sur la table. En effet, on dénombre environ 400 entreprises beauceronnes qui exportent chaque année pour plus d'un milliard\$ de produits.

1. *Finance*, 7 sept. 1987, p. 28.

Au fur et à mesure que nous nous donnons des forces, notre confiance en nos possibilités se ranime; nos entreprises parcourent en quelques années ce que la plupart des autres organisations prennent des décennies à faire; nous parlons alors de Culinar, Québecor, Cascades, Bombardier, Canam Manac, Provigo, La Laurentienne, Shermag, Vidéotron, La Fiducie, Groupe GTC, Noverco, Lavallin, Groupe Hervé Pomerleau, Sico...

Notre mentalité d'esprit d'initiative et de défis s'appuie particulièrement sur nos 158 000 PME. Maintenant, 500 000 Québécois investissent à la Bourse. De tous les diplômés en administration du Canada, 33% viennent du Québec. En 1985, parmi les 20 premiers aux examens canadiens des comptables agréés, 16 étaient du Québec. Pour un peuple qui n'a pas de tradition en affaires, le succès se fait de plus en plus retentissant. Autre phénomène important: la majorité des étudiants au programme de baccalauréat à la faculté d'Administration de l'Université de Sherbrooke et aux HEC est constituée de femmes. Avec raison Bernard Lemaire de Cascades affirme: «Nos gens ont surmonté le complexe du Canadien-Français inapte à brasser des affaires.»

Troisième question

Quels pourraient être quelques traits distinctifs de l'économie en émergence?

Au fur et à mesure que nous rapatrions les pouvoirs économiques, émerge un type d'économie plus conforme à notre personnalité collective: une économie petit et moyen format, participative, décentralisée, humaine, plus respectueuse de l'environnement.

— Une économie petit et moyen format

L'attrait pour les temps actuels consiste à privilégier les petites unités de production favorisant l'innovation, la flexibilité et la mise en valeur optimale des ressources humaines. «Small is beautiful», proclame Schumacher.

— Une économie décentralisée

Les collectivités locales veulent prendre leurs affaires en main et sont de plus en plus aptes à le faire. Le temps est venu de

ne plus compter sur les étrangers pour assumer notre développement. Un pays fort est le résultat de quelques milliers de petites localités socio-économiques dynamiques. Une volonté de relance de l'économie régionale s'affirme à tous les coins du Québec. Pour notre région, on a qu'à penser aux dynamismes qui s'effectuent dans toutes les villes: Windsor, Bromptonville, Magog, Mégantic, etc.

— Une économie de participation

Au fur et à mesure qu'on découvre l'humain dans l'entreprise et la rentabilité du «social», se développe de façon très accélérée une kyrielle de formules de participation ouvrière: actionnariat, partage des bénéfiques, qualité de vie au travail, système socio-technique, etc. Notre région est particulièrement avant-gardiste dans ce sens avec Cascades, Shermag, Produits cellulaires de Waterville, etc.

Entre New York et Moscou, émerge une 3^e formule de rechange, celle où chaque peuple bâtit une économie mixte et autonome (PME, coopératives et sociétés d'État), pouvant donner lieu à long terme à un nouvel ordre économique international plus juste et humain.

Quatrième question

Quels pourraient être les créneaux à exploiter?

Mentionnons d'abord que les études indiquent que le secteur tertiaire devrait représenter entre 82% et 87% dans la création d'emplois pour les décennies «80» et «90»².

En deuxième lieu, il faut dire que la recherche de pistes de développement est propre à chacun selon ses potentialités et ses aptitudes; la méthode du *brainstorming* pourrait être appropriée. Néanmoins, nous nous permettons quelques suggestions de secteurs à explorer:

Niveau primaire et secondaire

— revalorisation des terres en friche à vocation agricole

2. Lamonde, Pierre et Bélanger, J.P., *L'utopie du plein emploi Québec 1971-2001*, Éd. Boréal, 1986, p. 19.

- reboisement des terres improductives
- promotion — aménagement forestier
- projet de serres
- production de terreau et d'engrais organique
- producteurs bovins et ovins
- assainissement et environnement
- centre de couture: créations avant-gardiste
- confiserie
- etc.

Niveau tertiaire

- traitement de l'information
- tourisme et loisirs
- garderies — rurales et urbaines
- club coopératif des personnes du 3^e âge
- cinéscope
- «groupes experts» interventions internationales
- «design» industriel
- etc.

Examinons quelques axes de façon plus spécifique.

Par exemple:

Le phénomène du vieillissement de la population qui est en train de tout bouleverser — c'est une nouvelle façon de vivre qui est à repenser.

Bientôt ce sera une inversion de la pyramide des âges:

- les moins de 20 ans ne représenteront que 20% de la population;
- les pré-retraités et plus âgés représenteront 30% de la population.

Du *baby-boom* on passe au *boom* du 3^e âge; des yuppies, on se concentre sur les «old pies». Les couches de bébés sont remplacées par des culottes fiables et jetables: «l'âge d'or — des vieux en or — quoi!»

Avez-vous une potion magique à offrir à une population vieillissante qui recherche une qualité de vie et qui a un pouvoir d'achat substantiel? Il y a aussi tout le processus de privatisation et de désinstitutionnalisation qui aura pour effet de révolutionner ce marché.

Pourquoi ne pas instaurer des équipes multidisciplinaires pouvant aborder à la fois, par exemple, les secteurs immobiliers, loisirs, soins médicaux, nutrition, etc.? C'est ce que suggérait dernièrement un article de la revue *L'Actualité* (novembre 1987).

Un autre axe emballant est celui du domaine international. La tendance d'avenir la plus importante, c'est la mondialisation de l'économie, affirme John Naisbitt: nous vivons à l'ère planétaire. Même une entreprise débutante de la Beauce a tendance à se positionner sur le marché américain après seulement quelques années d'opération.

Une suggestion, par exemple: la création d'une division internationale à Pro-gestion qui pourrait offrir ses services, avec le support financier de l'ACDI, à différents groupes de jeunes entrepreneurs dans les pays du Sud. Certes, une de nos grandes missions est de nous ouvrir au développement du Tiers-Monde; les outils que nous avons créés depuis deux décennies pour la mise sur pied de PME et de coopératives, voilà un des produits les plus intéressants à exporter, avec adaptation, bien sûr. L'exportation de notre matière grise (secteur quaternaire) pourrait devenir le fer de lance pour une multitude d'emplois. Ce créneau mérite d'être analysé avec «dynamisme» de la part de nombreux acteurs de la scène économique.

Cinquième question

Finalement, une cinquième question plutôt complexe:

Comment entrevoyez-vous l'avenir au niveau de la conjoncture mondiale?

La prospective et la futurologie se penchent sur l'avenir et tentent de dégager des tendances lourdes et des scénarios de ce qui va survenir. Dans l'art de la prévision, chacun y va de sa méthode et de son degré d'optimisme.

Le Club de Rome³ présente une image plutôt pessimiste du devenir de l'humanité au moyen de statistiques, d'extrapolations

³ MEADOWS, D.H. et al., *Halte à la croissance*, Le Club de Rome, Fayard, 1972.

et de courbes concernant la croissance démographique, les denrées alimentaires, les disponibilités en matières premières, les taux de pollution... Le macro-problème mondial prend des proportions de crise considérant les prévisions de surpopulation, l'épuisement des ressources naturelles, les inégalités Nord-Sud, le gaspillage et la course aux armements.

Pour leur part, les prospectives sont plutôt optimistes; ils développent une vision du monde d'après la méthode des scénarios appuyés sur des futurs possibles (futuribles). La plupart d'entre eux, à l'instar de notre élite dirigeante, misent sur le développement spectaculaire de la science et de la technologie. Alvin Toffler⁴ annonce la libération de l'être humain par la nouvelle technologie; J.-J. Servan-Schreiber⁵ entrevoit la solution aux problèmes mondiaux par l'informatisation à échelle planétaire, alors que Marilyn Ferguson⁶ fait une profession de foi dans la capacité d'adaptation de la personne en regard d'une conception renouvelée du monde (nouveau paradigme).

La principale limite inhérente à la prospective consiste en l'impossibilité de prendre en compte une accumulation d'événements turbulents comme la crise du pétrole, la révolution iranienne, la course aux armements, l'instabilité du système monétaire mondial, la fragilité de nos démocraties, la dégradation des mœurs, etc...

À la lumière de beaucoup d'analyses, je prévois un scénario pessimiste, puis optimiste: à court terme, une conjoncture très chaotique, une crise généralisée dans toutes les nations et puis après, un nouvel équilibre international et une ère de paix.

Advenant le cas d'une crise éventuelle sur l'échiquier mondial, cette situation constituerait une raison de plus de s'auto-organiser, de se serrer les coudes, de susciter une suffisance ici même par les nôtres. Fréquemment les crises constituent des

4. TOFFLER, Alvin, *Le choc du futur*, Denoël, 1971; *La troisième vague*, Denoël, 1980 et *Les cartes du futur*, Denoël, 1983.

5. SERVAN-SCHREIBER, J.-J., *Le défi mondial*, Presses Sélect, 1980.

6. FERGUSON, Marilyn, *Les enfants du Verseau*, Calman-Lévy, Paris, 1981.

moments de revitalisation et de consolidation. La crise économique de 1981-82 en est un bel exemple, où un mal peut devenir un bien, alors qu'on a effectué de saines reconversions industrielles: «L'entrepreneurship prend souvent naissance dans la plus grande insécurité.»

À tout événement, économie bonne ou mauvaise, le temps est à la désinstitutionnalisation, la privatisation, la décentralisation, la prise en main autonome et la recherche de modes auto-suffisants.

Auparavant, on regardait passer la locomotive: maintenant, le Québec est devenu un lieu par excellence de fabrication de locomotives qu'on vend à tous les coins de la planète.

Fort de ce que la génération précédente a réalisé, la nouvelle génération peut activer davantage la roue du progrès plus axé vers une qualité de vie et un bien-vivre ensemble; ce que tous les peuples d'ailleurs attendent ardemment.



L'esprit qui est en nous

par ODINA BOUTET

Ya-t-il pour un peuple un plus grand trésor que celui qu'il peut transmettre à ses enfants, celui de l'esprit, au moyen des corrections et des instructions qu'il leur donne? C'est ce qu'il y a de plus sacré, ce en quoi les générations se font confiance, les unes après les autres. Chaque peuple a des manières qui lui sont propres, dans un esprit qui lui est propre.

Mais, quoi de plus triste, quand un peuple a perdu la confiance qu'il avait en ses propres manières et en son esprit? Il emprunte péniblement les manières et l'esprit qui lui viennent d'ailleurs. Notre époque est particulièrement menaçante pour l'âme des peuples, alors que les techniques se sont universalisées et que les communications se sont à ce point généralisées qu'elles sont devenues débordantes. Il semble ne plus y avoir un seul lieu sur la terre où des humains vont pouvoir vivre selon des principes différents de ceux qu'imposent les grands empires. Leur présence en tous les endroits de la planète est devenue constante et instantanée.

C'est un flot incontrôlable qui afflue de l'étranger jusque dans l'intimité des peuples et qui charrie, avec ses techniques, ses conclusions sur tous les aspects de la vie.

* * *

Certains peuples sont plus exposés que d'autres, par leurs relations, par une plus grande proximité ou par leur situation sur la voie du courant envahisseur. D'autres sont plus vulnérables, à cause d'une prédisposition à l'imitation, ou à cause d'une domination étrangère qui a déjà entamé leurs propres manières. Le peuple francophone de la vallée du Saint-Laurent, qui a subi une occupation britannique depuis 1760 et une rupture de ses relations normales avec des autorités aux manières francophones, n'a pas développé des attentes claires en son esprit. Il n'y a d'attentes claires que lorsqu'il y a un répondant certain. Le répondant britannique ne doit à peu près rien aux manières francophones et, nonobstant son intention de les éliminer, il n'aurait pas su y répondre. C'est aussi pour cette raison que son discours officiel envers les francophones du Canada est doublement faux.

La confiance que les mêmes francophones se sont vus obligés de lui accorder, n'ayant plus leur liberté pour se gouverner sous cette occupation étrangère, les a mis en relation avec des manières britanniques. La contradiction de leur attente culturelle était alors inévitable. Si les illusions ont pu durer si longtemps dans leur esprit et laisser croire encore en la vie de leur culture française, c'est grâce au «séparatisme» des anglophones qui a provoqué un phénomène d'isolement et protégé les francophones contre une assimilation trop rapide. Ce même isolement, que l'on pourrait dire mitigé, leur a permis de développer un particularisme canadien-français, dans lequel les influences non françaises se sont trouvées acclimatées et, pour ainsi dire, domestiquées. On peut penser spécifiquement aux influences irlandaises qui ont été très généralisées et identifiées par les francophones comme des caractéristiques purement canadiennes-françaises. Presque tout le folklore canadien-français en est imprégné, que ce soit en politique, en cuisine, en célébrations religieuses et profanes, dans les chansons, les danses et plusieurs autres manifestations.

* * *

Mais la période de l'isolement est passée. En un premier temps, les anglophones se sont assez bien mis en place pour nous

obliger à quitter notre isolement et à nous mélanger à eux dans les affaires canadiennes. Cette fois, ce sont les communications ininterrompues avec un univers technologique qui viennent nous faire perdre les dernières illusions. Nous avons d'abord découvert, il y a quelques années, que ce que nous prenions pour des caractéristiques canadiennes-françaises se retrouve plus anciennement dans le folklore et la vie des autres, en particulier chez les Irlandais et les Écossais, puis sous une forme américanisée, dans les activités de ces groupes, aux États-Unis. D'un éveil à l'autre, la question de l'intégrité de notre culture va maintenant se poser au niveau de l'esprit lui-même, devant une certaine déchéance occidentale qui nous menace plus visiblement.

* * *

Il y a une valeur que nous partageons avec un certain nombre de peuples latinisés, dont les Britanniques ne sont pas, c'est la droiture d'esprit. C'est un bien culturel qui s'exprime spontanément à travers toute notre vie, non seulement par un choix édifiant, mais comme une manière de penser, instaurée dans la structure même de notre mentalité. C'est ainsi que nos œuvres en sont imprégnées, non pas uniquement par le fond, mais par la forme, comme notre langage et notre pensée. Ce trésor enfoui parmi les attentes de notre esprit, de la même façon que nos autres attentes, est devenu peu clair pour nous, face à un répondant anglophone qui lui est étranger. La droiture d'esprit doit pouvoir répondre d'elle-même pour se clarifier.

Libéré des décisions étrangères et revendiqué avec fierté, ce caractère que nous avons hérité de nos ancêtres pourrait stimuler pour longtemps notre civilisation québécoise. Car on n'envisage pas tous les jours la remise en question d'une mentalité chez un peuple. Cependant, quand elle est menacée par un passé colonial et par un présent technologique, ce n'est pas sans raison qu'on doit s'interroger sur l'amour qu'on lui porte encore. Aussi profondément que notre langue, c'est notre esprit qui a besoin de jouer un rôle essentiel plutôt que de céder la place. Tout comme pour la langue, le problème pour l'esprit dépend vivement du rôle qu'il joue dans notre société d'une part, et du rôle que joue notre société, d'autre part. Si le rôle est réduit, l'utilité l'est aussi et *le produit est négligé*: c'est vrai pour l'esprit comme pour la langue.

* * *

Les traditions de tous les peuples de la terre sont présentement menacées. Est-ce que l'essentiel sera sauvé, l'esprit? Un auteur inspiré de poésie, François Bonjean, racontait, dans un petit livre sur *L'Âme Marocaine*, comment la tradition orale choisit ses conteurs d'élite dans l'intimité familiale.

Une mère sensible et intelligente, comme il en est aussi parmi celles qui ne savent ni lire ni écrire, au moment où elle parle à ses filles, par exemple de Lalla Fatima Zohra, fille du Prophète (Mahomet), mère de tous les chorfas, discerne sur les fronts, dans les yeux, dans la manière d'écouter, l'élue de son cœur, celle qui saura se souvenir et conter à son tour. ... C'est à celle-ci dont les yeux flamboient ou s'embuent de larmes, qu'ira le plus clair amour de la mère. C'est cette préférence qui accompagnera l'enfant, comme une bénédiction... (*L'Âme Marocaine*).

* * *

Lorsqu'un peuple défend pour lui-même son droit de protéger les particularités de sa vie, comme ses traditions, sa langue, ses croyances, et finalement tout son esprit, il défend par la même occasion le droit des autres peuples. Les invasions technologiques à travers le monde entier, en s'ajoutant à la menace et à la prétention des peuples impérialistes, s'attaquent aux valeurs cachées des peuples du désert, de ceux des glaces, de ceux des montagnes inaccessibles, autant qu'à ceux des vallées convoitées comme celle du Saint-Laurent.

Que dit la mère sensible et intelligente de la vallée du Saint-Laurent à son enfant? Elle est d'un peuple dont les attentes ne sont pas claires, c'est vrai, mais pourtant, avec conviction et tenacité, elle s'inquiète instinctivement pour lui de ce qui est juste et honnête. C'est un atavisme. C'est même un anachronisme, dans un monde où grouillent les anglophones avec leurs ambitions partiales, leur langage trompeur et leurs émotions utilitaires.

L'esprit qui est en nous connaît ce qui est de nous. Il faut le certifier, lui redonner créance, et ainsi retrouver notre assurance. C'est pourquoi nous devons répondre de nous-mêmes,

être notre propre répondant. Dans l'ordre temporel des choses, il ne peut pas y avoir d'universalisme, ni de citoyenneté planétaire, en dehors d'une localisation de nos particularismes. Ainsi, et en conséquence, il ne peut pas y avoir de liberté pour tous, s'il n'y a pas pour chacun la fierté de répondre de soi-même.

* * *

Élever un enfant, c'est lui communiquer une forme d'amour qui est particulière à chaque sein, à chaque cellule, à chaque foyer. Dans l'ensemble d'une culture, la communication s'inspire d'un souci qui provient d'un même esprit. Celui que nous partageons est le plus beau et le plus noble, parmi les peuples de la terre. C'est celui de la droiture, de l'honnêteté et de la justice, jusque dans la forme même de notre pensée, jusque dans la proposition grammaticale. Cet esprit s'inspire de la croyance au sublime de l'humanité et il surpasse en valeur les confins de l'absurdité où s'est arrêtée la position des anglophones dans le culte du *high animal spirit*. C'est ainsi que le meilleur humour anglais et le pire humour américain se rejoignent dans une même conclusion, à savoir que l'homme n'est grand que par ses talents animaliers et que l'humanité est en somme très absurde.

Mais l'enfant francophone, éduqué au Québec, dans la tradition ancestrale, apprend à penser honnêtement, comme un être bienfaisant, avant que d'être confronté aux défis des ruses et des adresses d'une autre mentalité. C'est atavique et incrusté en lui comme une substance divine. C'est l'héritage immédiat qu'il a reçu de ceux qui ont veillé sur lui, à mesure qu'il a grandi, héritage qu'il continue à transmettre à son tour. Cependant, malgré son éducation à la droiture et sa conviction de bien faire, il n'a pas la liberté d'établir sa vie en conformité de sa formation culturelle. Il doit payer impôt en esprit et en espèces pour être inséré dans l'organisation d'un monde anglophone, où l'agencement et l'avancement sont faits par et pour l'individu qui a été formé à des ruses et à une adresse émotive et psychologique. C'est ce répondant anglophone installé avec ses manières, dans tous les domaines de la vie organisée, qui vient brouiller les pistes d'un esprit francophone et faire en sorte que des attentes n'ont pas leur répondant.

* * *

Pédagogues, législateurs, ne soyez pas de simples coucheurs, ne faites pas d'enfant au sein de l'étrangère, car vous serez confrontés à des défis étrangers. Par contre, l'esprit qui est en nous sait ce qui est de nous. C'est lui qu'il faut interroger. Oh! combien il demande à être regardé! Ouvrons les yeux de notre liberté sur les enfants de l'esprit qui est en nous. Ces regards sont les regards qui font grandir.

• • • • •

DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
tél. 845-8533

Les Sommets de la Francophonie ou Les affaires extérieures (3^e partie)

par JEAN-DENIS ROBILLARD

Les Sommets de la Francophonie ont-ils vraiment donné toute la place au Québec, comme on se plaît à le répéter? Point n'est besoin d'insister: sans le Québec, comment le Canada oserait-il participer à ces rencontres internationales? Voyons le déroulement des événements:

PREMIER SOMMET

1986, 6 février: Dans *Le Devoir*, on écrit que M. Lucien Bouchard, ambassadeur du Canada en France, a tenté (sans réussir toutefois) de faire disparaître l'impression que le Québec était

devenu une province comme les autres, face plus particulièrement au Nouveau-Brunswick, au sujet de la place du Québec au Sommet de Paris.

1- «La réalité juridique au Canada, c'est que nous avons une Constitution qui fait en sorte que nous comptons dix provinces et un gouvernement fédéral. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus?»

2- Suite à sa nouvelle position de fermeté, le gouvernement canadien exige une place prépondérante aux dépens du Québec.

3- La Belle Province pourra parler de coopération et de développement au cours des séances à huis-clos, au même titre que le Nouveau-Brunswick, alors que le gouvernement fédéral sera le seul à prendre la parole lorsqu'il s'agira de discuter de politique et d'économie.

1986, 15 février: Dans *La Presse*, on signale que «Bourassa se fait piéger par Mulroney».

1- Les sous-ministres adjoints: Jean-Marc Léger, Claude Roquet, responsable des relations multilatérales à Paris et Jean Tardif, délégué à Bruxelles sont visés par Mulroney parce qu'ils voulaient une présence autonome réelle sur la scène internationale, position qu'ils ont toujours défendue avec acharnement.

2- Le Premier ministre du Canada, sur ce point, est le digne émule de Pierre Trudeau, malgré les apparences.

3- En août dernier, les fonctionnaires, avec l'appui du ministre Pierre-Marc Johnson, convainquent René Lévesque de reprendre la lutte.

4- Les hauts-fonctionnaires mentionnés ci-dessus encouragent maintenant M. Bourassa nouvellement élu, à prendre la parole lors de la séance d'ouverture. Pourquoi cela? C'est afin que le Premier ministre du Québec puisse, comme porte-parole des francophones du Canada, se prévaloir d'un statut au moins égal à celui de «l'anglophone Mulroney», plutôt que d'être à peine mieux traité que le premier ministre, anglophone lui aussi du Nouveau-Brunswick.

5- Bourassa se fait piéger par Mulroney le 13 décembre dernier, lors de leur rencontre au lendemain de son assermentation. Peu au courant du dossier, Bourassa donne son accord à un scé-

nario prévoyant que le Premier ministre du Canada parlerait à la séance d'ouverture et lui, à la séance de clôture.

6- Pendant ce temps, le ministre Gil Rémillard avouait au ministre français des Affaires extérieures, Roland Dumas, et aux représentants d'Ottawa, que M. Bourassa souhaitait intervenir lors de la séance d'ouverture. Le libéral Jean-Claude Rivest soutenait aussi cette thèse.

7- M. Bourassa, après de longues négociations, tente de revenir sur l'accord verbal donné à M. Mulroney. Rien n'y fit: ce dernier avisa même M. Bourassa qu'il ne viendrait tout simplement pas au Sommet s'il devait partager la vedette avec lui.

Le même jour, dans *Le Devoir*, «Bourassa doit s'expliquer».

1- Robert Bourassa a été contraint, à Paris, d'expliquer qu'il était tout à fait normal que le Québec joue un rôle important sur le plan de la francophonie mondiale.

2- La participation du Québec à cette rencontre internationale ne fait pas l'unanimité au Canada anglais.

3- M. Mulroney affirme que l'entente entre le Québec et le Canada ne tient que pour ce sommet et pourrait être modifié.

4- Enfin, le premier ministre du Québec déclare: «Nous croyons au Canada; mais c'est justement là un domaine où nous sommes différents.»

1986, 22 février: Dans *La Presse*, Marcel Adam titre son éditorial: «La rivalité Ottawa-Québec était inévitable au Sommet».

1- Le Sommet de la francophonie, qui s'est tenu cette semaine à Paris, n'échappe pas à cette règle.

2- Il était important pour M. Bourassa de prouver aux souverainistes que son gouvernement avait les mêmes ambitions internationales que celles de ses prédécesseurs et qu'il n'accompagnait pas le premier ministre fédéral pour porter ses valises.

3- Le premier ministre de la province de Québec qui justifie — faut-il le répéter? — la présence du Canada à un sommet francophone, acceptera toujours mal d'y jouer le second rôle.

4- Robert Bourassa pouvait intervenir en matières politiques et économiques, mais à la condition d'avoir la permission du premier ministre canadien.

5- M. Bourassa obtient donc cette permission de prendre la parole sur une question économique, mais il n'a pas cru bon devoir informer M. Mulroney de ce qu'il dirait.

6- Toujours la même guérilla! Le premier ministre canadien est agacé du fait que Robert Bourassa se soit empressé de rencontrer les journalistes pour se vanter, avec un peu trop de ferveur, d'avoir fait une suggestion sans en demander la permission à son homologue fédéral, le mettant ainsi dans un sérieux embarras vis-à-vis du Canada anglais.

7- Pourquoi cette mesquinerie? Pour faire contrepoids à la trop grande visibilité de M. Mulroney et pour lui signifier qu'on n'avait pas apprécié son insistance à dire qu'il s'exprimait au nom de tous les Canadiens.

8- Le premier ministre fédéral a averti qu'il ne saurait à l'avenir accepter aucune dérogation à l'entente... «mais, conclut Marcel Adam, je ne vois pas ce qui empêchera les deux gouvernements de se trouver encore en rivalité...»

Le même jour, dans le même journal, Mario Roy nous parle des tensions Canada-Québec, révélées à Paris.

1- Ce Sommet de Paris a agi comme une sorte de révélateur de ce qu'est la vraie nature de la dualité canadienne.

2- À Montréal, il y a une semaine, on écrivait que «l'affaire ne s'est pas réglée à l'avantage du Québec mais bien à celui de la fédération canadienne qui assumera à Paris, et par la suite, le leadership de la francophonie canadienne».

3- «M. Mulroney a gagné aussi sur le front de l'image.»

4- À Toronto, deux jours plus tard, on déclare: «Le gouvernement Mulroney a ouvert la boîte de Pandore... et il affronte maintenant des problèmes qui étaient prévisibles.» (*Globe and Mail*)

5- De son côté, Robert Bourassa affirme avoir gagné la bataille de la francophonie parce qu'il a remporté la manche des couloirs, là où se jouent les véritables enjeux de tout forum qui se respecte, là où se nouent les liens qui se convertissent plus tard en dollars.

6- Tout cela est bien. Mais en France, on ne s'y est pas trompé.

QUELQUES GIFLES ENTRE DEUX SOMMETS

1986, 11 mars: Suzanne Blais-Grenier, ex-ministre de l'environnement, nous apprend à la une dans *Le Devoir*, que «Des Ambassades canadiennes découragent les investisseurs étrangers à s'établir au Québec».

1- Conférencière au souper-causerie de l'Association internationale des journalistes de la presse féminine, Mme Blais-Grenier affirme que la haute fonction publique fédérale, notamment les sous-ministres et les diplomates, très majoritairement anglophones, desservent les intérêts du Québec.

2- La députée de Rosemont révèle que des commissaires de la fonction publique fédérale se sont rendus dans des pays anglophones aussi loin qu'en Australie, pour recruter des candidats aux postes de sous-ministres, sous prétexte qu'il était impossible de trouver des Canadiens ou des Québécois qui possèdent la compétence d'assumer ces fonctions.

1986, 5 avril: Jean-Guy Hudon, député conservateur de Beauharnois et secrétaire parlementaire aux Relations extérieures, se rend rapidement compte que «la diplomatie canadienne devrait également avoir un visage francophone». *Le Devoir*.

1- Encore trop souvent, on constate que c'est une image anglophone que celle du Canada sur la scène internationale.

2- Il faut faire plus de place aux francophones dans notre diplomatie. (Encore des vœux pieux!)

3- Des participants à la récente conférence internationale sur les forêts, conférence tenue à Paris en janvier, s'étonnent d'entendre la diplomatie canadienne parler français; n'est-ce pas révélateur?

4- La carrière diplomatique fut la chasse gardée des anglophones; puis lorsqu'il devient gênant de comparer les pourcentages, on se rabat alors sur l'argument de la compétence, «de la qualité du message» que des individus peuvent faire passer, etc. Et qui juge cela?

5- La capacité d'un secrétaire parlementaire à modifier le cours des choses est plutôt limitée, reconnaît M. Hudon.

6- Le député de Beauharnois est conscient que des difficultés l'attendent. Le milieu diplomatique est par définition plutôt traditionnel. Le rythme du changement est lent dans la capitale fédérale, constate-t-il après un an et demi de vie sur la colline parlementaire.

1986, 29 mai: Bernard Descôteaux, dans *Le Devoir*, nous parle des rôles de soutien réservés aux francophones par l'ambassadeur Riesman qui dirige le Bureau des négociations commerciales sur la libéralisation des échanges avec les États-Unis:

1- M. Riesman avait affirmé qu'il y avait au sein de son équipe 30% de francophones (c'est faux, il n'y en a que 26%), omettant alors d'indiquer la nature des fonctions de chacun.

2- Des recherches ont démontré que ce 26% se répartit de la façon suivante:

3 pour les postes de direction;

7 de niveau intermédiaire;

16 autres francophones qui occupent des fonctions de soutien telles: secrétaires, «réceptionnistes», commis, etc. Ajoutons le chauffeur et la secrétaire de M. Riesman.

3- L'analyse de la liste du personnel du bureau dirigé par M. Riesman confirme que les négociations sur le libre échange avec les États-Unis sont l'affaire presque exclusive des anglophones.

1986, 30 mai: Le lendemain, *Le Devoir* nous apprend que M. Riesman avait pourtant été prévenu par M. Joe Clark de faire en sorte que le Bureau des négociations commerciales reflète la réalité canadienne.

1- M. Riesman n'a-t-il pas exactement traduit l'opinion des anglophones canadiens vis-à-vis des francophones de ce pays? Pour lui, la réalité canadienne ne se présente-t-elle pas de cette façon: les postes supérieurs aux anglophones, les postes de troisième ordre pour les francophones?

2- Évidemment, encore une fois, on nous sert le critère de la compétence que les francophones ne possèdent pas.

3- M. Riesman, suite aux remontrances de son patron, promet des changements, mais il s'est dit incapable de préciser à quels moments ils surviendront.

1986, 4 juin: Sheila Copps, députée libérale de Hamilton Est, rend publique une lettre qu'elle écrivait à M. Joe Clark, lettre dans laquelle elle spécifiait que dès le 21 mai dernier, M. Clark lui affirmait que M. Riesman était avisé d'apporter des corrections à la formation de son équipe. Aujourd'hui, rien n'a encore été fait. (*Le Devoir*)

1986, 30 juillet: Lise Bissonnette rapporte dans *Le Devoir* le désir de Gil Rémillard: «Ottawa devrait élaborer sa politique étrangère en compagnie des provinces!»

1- M. Rémillard souhaite rien de moins qu'une réforme des institutions pour permettre de telles consultations.

2- L'Allemagne de l'Ouest n'agit-elle pas de cette façon?

3- N'est-ce pas là un fondement du fédéralisme? Les États fédérés ne doivent-ils pas participer à l'élaboration des politiques nationales?

4- Il faut compter de 25% à 30% de nos taxes qui servent à payer, par exemple, les politiques de l'ACDI; alors, ne devrait-on pas revendiquer plus qu'un droit de regard, mais même une forte influence sur les orientations politiques de cet organisme?

5- «Il est temps que l'on remette en cause la notion de prérogative de la Couronne.»

6- Selon M. Rémillard, le premier ministre québécois ne renie pas les grandes thèses nationalistes sur la personnalité internationale du Québec; au contraire, il en fait une question de droit, comme Jacques-Yvan Morin le prônait avant lui.

7- Ce que M. Rémillard veut réformer dans les relations fédérales-provinciales-internationales, c'est l'information, la consultation et la participation.

8- Le ministre, selon lui, est plus préoccupé de visibilité québécoise que ses prédécesseurs péquistes. Il veut représenter la spécificité culturelle, sociale, économique et politique du Québec.

SECOND SOMMET

1987, 16 mars: Dans *Le Devoir*, Jean-Paul Bury titre son texte: «La visite officielle de Mitterrand au Canada se prépare chez Lucien Bouchard» et en sous-titre: «Le délégué général du Québec est ignoré».

1- Les nuages s'amoncellent de nouveau à Paris sur les relations entre l'Ambassade canadienne et la Délégation générale du Québec à Paris.

2- Le climat de cohabitation qui avait présidé à l'arrivée de l'ambassadeur Lucien Bouchard est en train de tourner au vinaigre.

3- Tout laisse croire, à Paris, que le Québec a d'ores et déjà perdu la première manche.

4- Il n'y aura pas de partage équitable entre le volet québécois et la partie canadienne de la visite. Le Québec s'est déjà fait distancer dans ce dossier-là et dans beaucoup d'autres, d'ailleurs.

5- La préparation du voyage de Mitterrand cristallise en fait la perte d'influence sensible de la Délégation dans les milieux politiques français, ce dont certains diplomates canadiens se réjouissent, sous cape.

6- En France, les dates du voyage sont arrêtées sans grande coordination avec la Délégation générale du Québec, puisque le premier ministre Robert Bourassa, de passage à Paris à la mi-janvier, s'en est montré surpris. De plus, l'annonce du voyage par Gil Rémillard a indisposé l'Élysée.

7- «Alors, une course à handicap s'engage, mais pas toujours au même niveau; en effet, Jean-Louis Roy rencontrait l'un des conseillers techniques du président, Jean-Michel Gaillarde, et un chargé de mission, Jean Musiteli, alors que l'ambassadeur était reçu, lui, par le secrétaire général de l'Élysée, Jean-Louis Bianco, et par les deux conseillers les plus proches et les plus écoutés du président, Jacques Attali et Hubert Vedrine, qu'en d'autres temps, la déléguée générale, Louise Beaudoin, tutoyait!»

8- Devant les portes à peine entrouvertes du palais, les stratèges politiques de la rue Pergolèse ont donc choisi d'autres voies pour circonvenir la forteresse élyséenne: on a misé sur les amis

de François Mitterrand. Or les résultats de ces derniers contacts sont loin d'être à la hauteur des espérances.

1987, 17 mars: Dans le même journal, Bernard Descôteaux écrit à la une: «Ottawa et Québec se disputent Mitterrand». Les informations en provenance de Paris veulent que le torchon brûle entre les deux gouvernements au sujet de la préparation de cette visite présidentielle.

1987, 21 mars: C'est dans une entrevue à *La Presse* que Jean-Louis Roy signale le sabotage des relations Ottawa-Québec par des bureaucrates fédéraux.

1- Ces fonctionnaires tâchent d'entretenir la «guerre civile» qui a longtemps prévalu entre l'ambassadeur du Canada et la Délégation du Québec à Paris.

2- M. Roy souhaite qu'Ottawa mette sans retard à leur place ces fonctionnaires qui deviennent malades — ils en font de l'urticaire —, tellement ils sont inaptes à comprendre que le Québec occupe sa place spécifique sur la scène internationale.

3- Il attribue ce sabotage à un retard de dix ans dans la perception qu'ont ces fonctionnaires du rôle du Québec dans le monde: «Eux gagnent, nous perdons».

4- À plusieurs reprises, dans l'entrevue, M. Roy répète qu'il n'est pas simple de négocier avec «le partenaire canadien».

5- Pas de leadership fédéral; pas de leadership québécois; deux gouvernements condamnés à s'entendre entre eux.

Le même jour, dans *Le Devoir*, Bernard Descôteaux traite du sommet francophone qui commence à s'organiser.

1- Jean-Louis Roy affirme, dans une entrevue au *Devoir*, que certains hauts fonctionnaires fédéraux voudraient parfois déstabiliser cette entreprise.

2- L'organisation du sommet présente des difficultés... les discussions sont parfois longues... La somme des efforts, des énergies et du temps consacrés à affirmer «la place du Québec» est inimaginable.

3- À Paris, «il existe un carré de résistants» à la bonne entente. «Je ne suis pas sûr qu'à l'ambassade canadienne à Ottawa il n'y ait là quelques hauts fonctionnaires qui fassent du sabotage...» Refrain connu!

1987, 27 mars: Denis Lessard, dans *Le Devoir*, traite du Sommet dont les frais se fixent à 12 millions\$.

1- Un haut fonctionnaire fédéral spécifie qu'Ottawa a bien l'intention de se montrer vigilant devant «la tendance naturelle du Québec d'en prendre autant qu'il peut s'en permettre».

2- Ottawa observe d'un œil circonspect les événements que désire organiser Québec de son propre chef en marge de la réunion internationale.

1987, 2 avril: Dans *Le Devoir*, on rapporte que M. Denis Ricard, sous-ministre adjoint des affaires multilatérales et de la planification au ministère des Relations internationales du Québec, a donné une conférence de presse au siège de la CUM sur invitation de l'Institut d'Administration publique du Canada. Voici quelques phrases qui sous-entendent beaucoup...

1- Il y a acrobaties diplomatiques.

2- Chacun des paliers de gouvernement devrait «tirer ses marrons du feu».

3- Une coopération parfois difficile...

4- L'organisation ne se fait pas toujours sans embûches.

5- Les intérêts des fonctionnaires fédéraux et provinciaux ne vont pas dans le même sens.

6- Il y a eu des accrochages. Etc., etc.

1987, 15 avril: Dans une entrevue au *Devoir*, l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Lucien Bouchard, affirme que pour la partie la plus importante du sommet de la francophonie, «Le Québec n'aura pas le droit de parole».

1- C'est seulement à titre d'observateur, sans droit d'intervention, que M. Bourassa pourra assister au premier volet économique et politique de la conférence.

2- Puis, ce n'est que dans le deuxième volet des délibérations portant sur le développement et la coopération que le premier ministre du Québec aura le droit d'intervenir.

3- M. Bouchard est d'avis que les fédéralistes orthodoxes du Canada anglais auraient vivement réagi si le gouvernement fédéral avait violé les règles du droit international simplement pour faire plaisir au Québec.

4- Il lui apparaît que toutes les interrogations qui ont cours sur la participation et le droit de parole du Québec n'ont d'intérêt que pour la presse!

5- Il avoue que la moindre chose était difficile à régler.

6- La GRC pourra assurer la sécurité des chefs d'État à l'Assemblée nationale et aura autorité sur les services policiers de la Sûreté du Québec...

1987, 16 avril: Dès le lendemain, en réponse à M. Pierre-Marc Johnson, chef de l'opposition, M. Bourassa affirme que le Québec ne sera pas limité à un rôle d'observateur... «il y a toujours une marge pour la subtilité politique!» Et puis le précédent n'a-t-il pas été créé au Sommet de Paris en février 1986?

1987, 2 mai: M. Paul-André Comeau écrit en éditorial dans *Le Devoir*:

1- «Ce prolongement externe de compétences internes détenues en vertu de l'Acte constitutionnel de 1867 manifesté par l'intervention du Québec sur la scène internationale, devait inévitablement provoquer l'incompréhension, l'agacement, la colère du pouvoir central.»

2- ... la tentative de contenir, de contrôler, de réduire cette forme d'émancipation qui portait ombrage à un pouvoir jusque-là assuré de l'exclusivité des agirs canadiens en matière de politique étrangère...

3- Cette diplomatie québécoise, encore mal affirmée aujourd'hui, s'est rapidement heurtée à la conception du fédéralisme et des relations internationales entretenues à Ottawa.

1987, 22 août: «Avec l'autorisation d'Ottawa, Bourassa pourra parler d'économie internationale au Sommet francophone» (*Le Devoir*). Le Québec n'est pas maître chez lui. En bon valet, il doit demander la permission...

1987, 29 août: *La Presse* consacre de longues pages au Sommet francophone de Québec:

1- Gilles Paquin titre: «Le Canada dépense deux fois plus dans le Commonwealth de langue anglaise que dans la francophonie: l'adhésion du Canada au Commonwealth a coûté cette année 38 millions\$ contre 18,6 millions\$ aux organismes de la francophonie.

2- Pierre Vennat analyse «L'impossible diplomatie québécoise» de Claude Morin. Il écrit que les libéraux provinciaux du Québec croient à un Québec international plus fort, souvent contre les vues d'Ottawa.

3- Gilbert Brunet souligne que le Canada-Nouveau-Brunswick occupe le même rang que le Canada-Québec, tout près du Viêt-nam...

Conclusion: Vous vous souvenez, en 1968, suite à l'invitation du Québec à une conférence internationale des pays francophones à Libreville au Gabon, Ottawa avait suspendu ses relations diplomatiques avec ce pays en signe de protestation... Bien sûr, il y a eu évolution, mais au prix de quelles batailles!

Pourtant, le Québec doit toujours se soumettre à son grand frère. Même si on veut nous faire croire le contraire, Ottawa aura réussi à nous diminuer, à diluer le fait français québécois en distribuant les chèques aux pays francophones du tiers monde. Pour le démontrer, voici quelques réflexions de Lysiane Gagnon parues dans les jours qui ont suivi les grandes assises de la francophonie à Québec (*La Presse*, 5 septembre 1987). Elle cerne très bien les problèmes de ce «Sommet non inspiré» qui fut tristement remarquable par le désintéressement du peuple québécois:

1- Il n'y a même pas eu de présence véritablement internationale du Québec; les périodes réservées aux conférences de presse et aux «briefings» étant totalement accaparées par les représentants canadiens et québécois.

2- Dans le pays des Gilles Vigneault, des Édith Butler, des Daniel Lavoie, c'est le carrousel de la GRC qu'on est allé chercher, sur fond de musique américaine précédé d'exercices du Royal 22^e en tenue britannique qui a marqué l'ouverture de ce Sommet de la Francophonie.

Enfin, nous ne nous étendrons pas sur l'opération «maquillage» de ce sommet:

a) Pendant que les chefs d'État, à Québec, louangent la langue française et son usage à tous les niveaux, le petit écran nous présente à Montréal «la joute de hockey Canada-Suède, où défilent devant nos yeux, plusieurs panneaux publicitaires

entourant la patinoire du Forum rédigés uniquement en anglais». (Lettres au *Devoir*, 17 septembre 1987.)

b) La dévalorisation du culturel au profit de l'économique ne peut que soulever l'inquiétude. («Possibles», *Le Devoir*, 12 septembre 1987.)

c) De toute façon, ne parlons plus du caractère francophone de ce Sommet. Cet alliage hétérogène de pays dont plusieurs comme le Viêt-nam ou l'Égypte n'ont rien de francophone. (Lysiane Gagnon, *La Presse*, 5 septembre 1987.)

d) Jean-Marc Léger, premier secrétaire général de l'Agence culturelle et technique lance une mise en garde contre le faux espoir:

1- L'entreprise francophone ne se résume point aux sommets.

2- Le pessimisme le gagne.

3- En conclusion à son dernier ouvrage: «La Francophonie», il écrit: «J'éprouve à parler de francophonie désormais un malaise croissant en même temps qu'un sentiment d'accablement.

4- «Il m'arrive de penser que si la francophonie n'existait pas, il faudrait surtout ne pas l'inventer!»

5- Le grand danger: c'est la «francophonie-spectacle». (*La Presse*, 5 septembre 1987.)

Jean-Marc Léger n'est quand même pas le premier venu; cet ancien journaliste du *Devoir* fut président de l'Association internationale des journalistes de langue française à la fin des années 50, premier secrétaire de l'Association des universités partiellement et entièrement de langue française fondée en 1961; il est actuellement commissaire général à la francophonie du gouvernement du Québec.

e) Le président du Mouvement national des Québécois, M. Rolland Chaussé, a dénoncé, dans *Le Devoir* du 4 septembre 1987, le sort réservé à la Loi 101 pendant que dans la capitale du Québec, le premier ministre canadien se pète les bretelles, tout fier de recevoir les pays francophones; il a rappelé que depuis 1977, date de l'adoption de cette loi par l'Assemblée nationale du Québec, huit jugements majeurs des Tribunaux ont invalidé plusieurs aspects de cette loi, limité sa portée, annihilé ses objec-

tifs fondamentaux. «En somme, comme l'écrivait si bien Jean-Marc Léger dans *Le Devoir* du 1^{er} septembre 1987, cette loi a été réduite comme peau de chagrin par les tribunaux.»

Voilà!



En marge de l'actualité nationale

par ROSAIRE MORIN

Les 50 ans de l'Union des artistes

Les artistes ont attendu 50 ans pour se fêter. Les retrouvailles ont été émouvantes et à l'image du peuple canadien-français. Pendant trois heures, en ce dimanche du 20 décembre, quinze postes de télévision (2, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 24, 30, 35, 40 et 45) ont diffusé le gala des artistes. Il est presque incroyable que ces postes aient réalisé un tel consensus. Du jamais vu!

À Montréal, en la salle Wilfrid-Pelletier, un spectacle simple et grandiose à la fois a retracé un demi-siècle de la vie artistique québécoise. Des numéros de variétés ont mis en vedette les plus grands noms de la colonie artistique. Des documents d'archives ont illustré la mémoire collective des 50 dernières années. Ils ont offert aux Québécois un voyage à travers le temps.

Hommage aux artistes! Ils ont marqué le caractère spécifique du Québec et ils continuent de le faire. Ils sont à l'avant-

garde de la nation. Ils invitent à la réflexion. Ils sont des artisans irremplaçable du destin national.

Les dépenses militaires

Le Livre blanc sur la politique de défense présenté par le ministre Warren Beatty prévoit des dépenses s'élevant à 200 milliards\$ pour les quinze prochaines années, soit plus de 500\$ par habitant pour chacune de ces quinze années. À ces sommes astronomiques, il faudra ajouter les milliards de dollars que dépenseront Énergie atomique du Canada et Eldorado Nucléaire Ltée, deux sociétés d'État du gouvernement du Canada.

L'industrie de la défense est l'une des plus stables... Fabriquer des balles, des cartouches, des missiles, des frégates et des destroyers est plus payant que de cultiver des navets et des concombres? Produire des sous-marins nucléaires, des munitions, des fusées, des roquettes et des gaz pour tuer des hommes ne grandit pas la race humaine. Se préparer sans cesse pour la guerre est un mal qui déshonore notre pays et l'humanité tout entière.

Le *delirium tremens* dont souffrent les militaires aboutit à une course aux armements qui est un scandale intolérable que peu de personnes dénoncent. Les charrues sont transformées en ogives nucléaires. Il y a vraiment un trou dans la tête des hommes.

Que faire pour que l'on réduise les dépenses militaires jusqu'à leur élimination totale? Que faire pour que les sommes d'argent investies dans les armes soient réaffectées à des programmes sociaux de plein emploi, de création de logements, de dépollution, d'éducation permanente? Que faire pour convertir les industries militaires à des fins civiles et humanitaires?

L'impôt des personnes mariées

Le notaire Jacques Foucher de Saint-Jérôme, 38 ans, marié et père de 4 enfants, dénonce l'iniquité fiscale qui affecte les personnes mariées. Au nom de l'Alliance pour la justice fiscale, en décembre dernier, il présentait en Cour supérieure une action en recours collectif contre le gouvernement du Québec.

En matière de déductions d'impôts, il tente d'obtenir pour les personnes mariées un traitement égal à celui dont jouissent les personnes divorcées. On sait que la rente versée à une ex-conjointe est déductible du revenu de l'ex-mari. Ainsi, un mari divorcé officiellement qui verserait une pension alimentaire de 15 000\$ à son ex-femme légitime bénéficierait d'une déduction fiscale du même montant, même s'ils continuaient à coucher ensemble, dans le même lit, alors que son exemption fiscale serait inférieure à 4 000\$, s'il n'était pas divorcé. Le divorce représenterait dans ce cas une économie d'impôt d'environ 5 000\$.

Le gouvernement du Québec, au lieu de corriger cette situation aberrante, laisse ses avocats contester la juridiction de la Cour supérieure, alléguant qu'une telle cause relève de la Cour provinciale. Les arguties des procureurs gouvernementaux favorisant la Loi de l'impôt seront présentées jusqu'en Cour suprême, fort probablement. En attendant une politique familiale, le gouvernement tolère et maintient une mesure anti-familiale.

Des garderies pour les riches

Ottawa déposait récemment un projet de loi pour promouvoir l'établissement de garderies. L'annonce est sensationnelle. Le fédéral investirait 5,4 milliards\$ d'argent neuf pour combler le nombre incalculable de places nécessaires en garderie.

Mais le Ministre joue au *monopoly*. Dans les faits, il investit peu d'argent neuf. Quarante-deux pour cent de ce budget, soit 2,3 milliards\$, prend la forme de déductions fiscales accordées à des parents assez fortunés pour payer de l'impôt. Cette aide fiscale ne facilitera pas l'établissement de nouvelles garderies accessibles aux familles démunies. Elle favorisera des parents capables pour la plupart d'acquitter les frais de la garde de leurs enfants.

Certaines autres sommes sont annoncées comme de l'argent neuf. Le Ministre trompe en présentant ainsi des sommes qui auraient été autrement payés par le Régime d'assistance publique du Canada. Madame Pépin évaluée à 5,1 milliards\$ sur sept ans l'argent qu'Ottawa aurait dépensé dans le cadre de ce pro-

gramme, tandis que le ministre, Jake Epp, évalue cette somme à 1,1\$ milliard. Laissons aux politiciens l'appréciation des différences...

Fondamentalement, la mesure politique envisagée ne créera pas le nombre de places répondant aux besoins des familles à faible revenu. Elle ne les aidera pas et elle ne permettra pas aux garderies d'accueillir leurs enfants. Le tiers des familles québécoises sont totalement incapables de payer 75\$ ou 80\$ par semaine pour la garde d'un enfant. Les personnes qui auraient besoin d'une aide sont celles que le projet de loi oublie.

Dans ce domaine social de compétence provinciale, espérons que le gouvernement du Québec offrira bientôt des mesures politiques appropriées et répondant aux besoins des personnes les plus démunies. Il est assez triste de constater que le gouvernement du Québec n'a pas réclamé d'Ottawa les déductions fiscales qui seront imposées à des Québécoises et à des Québécois dans un domaine qui est strictement de juridiction provinciale. Morceaux par morceaux, le fédéral réduit en lambeaux l'autonomie provinciale...

Les revenus des anglophones

Au Québec, en l'an 1985, les revenus des anglophones sont toujours plus élevés que ceux des francophones. Les «Statistiques fiscales des particuliers du Québec» mettent en évidence cette situation. Huit des dix comtés électoraux où la moyenne des revenus est la plus élevée comptent une population majoritairement anglophone:

Westmount	36 435
Nelligan	28 714
Robert-Baldwin	28 703
D'Arcy-McGee	28 150
Saint-Louis	27 846
Jacques-Cartier	23 796
Notre-Dame-de-Grâce	23 405
Mont-Royal	23 405

Dans le groupe select des 10 premiers comtés pour la moyenne de revenus, on retrouve deux comtés francophones.

Jean-Talon, grâce aux fonctionnaires, obtient un sixième rang avec une moyenne de 25 571\$. Outremont, ma chère, se classe au septième rang avec un revenu moyen de 24 099\$.

À l'autre bout de la province, on retrouve des contribuables qui gagnent trois fois moins que les citoyens de Westmount:

Matapédia	14 023
Bonaventure	13 771
Montmagny-L'Islet	13 739
Gaspé	13 519
Matane	12 849

Matane est le dernier comté de la Belle Province pour la moyenne de revenus, en 1985. C'est aussi le comté où le Fédéral promet une usine depuis 20 ans. C'est aussi à Matane que Québecor, l'héritier de Donahue, a promis une usine de papier.

Matane se classe derrière deux comtés du centre-ville de Montréal, la plus grande ville française de langue anglaise. Les contribuables de Maisonneuve, majoritairement francophones, ont gagné un revenu moyen de 13 383\$. Dans le comté de Laurier, où la population néo-québécoise prédomine, le revenu moyen ne s'élevait qu'à 13 028\$.

L'Agence spatiale

Le Devoir n'est plus *Le Devoir*. Toutefois, de temps en temps, on y trouve encore une information qui rappelle le bon temps de ce journal.

Le 23 décembre, en pages 1 et 10, Michel Vastel affirme qu'une «agence fantôme... a déjà pris le contrôle de toute la politique spatiale canadienne». En effet, le «Comité interministériel de coordination»... fait fonction de NASA canadienne et distribue tous les contrats reliés au budget canadien de l'espace». «Le docteur Arthur Collin, conseiller scientifique du gouvernement et David Low, sous-ministre aux Sciences et à la Technologie, contrôlent tout ce qui touche à l'espace, y compris le programme des astronautes du CNRC.

«Les contrats pour la participation canadienne à la station orbitale américaine se distribuent, en quasi-totalité, au Canada

anglais. C'est Spar Aerospace, de Toronto, qui a été nommé maître d'œuvre et tous les travaux de conception se font au Centre de Weston, en Ontario». Des contrats de sous-traitance ont été accordés à McDonald Dettwiler de Colombie britannique, SED Systems de Saskatoon, Canadian Astronautics d'Ottawa, IMP d'Halifax et CAE Electronics de Montréal.

Michel Vastel conclut que «les généreux contrats accordés par le Centre national de recherche à Spar font maintenant que, pour les sept premiers mois de 1987, l'Ontario a reçu 49,6%... des contrats fédéraux en recherche et développement. Le Québec n'a pour sa part reçu que 7,5% de ces contrats... soit plus de deux fois moins que la Colombie britannique, qui a eu... 17%.»

«Quant au deuxième élément d'importance du programme spatial canadien, du ministère de l'Énergie cette fois, RADARSAT, sa maîtrise d'œuvre a encore été discrètement distribuée, par les reponsables de «l'agence fantôme», à Spar, de Toronto, pour le satellite, et à MacDonald Dettwiler de Colombie britannique pour les équipements au sol, cette fois avec la coopération du docteur Whithman et d'Ed Shaw, du ministère fédéral de l'Énergie.

Vastel révèle que «les deux projets, de participation canadienne à la station orbitale américaine et de RADARSAT, représentent un investissement de 1,25 milliard\$ et des retombées économiques de plus de 6 milliards\$».

Alors qu'une «Agence fantôme» distribue les contrats, le gouvernement fédéral retarde de mois en mois la décision relative au siège social de l'Agence spatiale et une «agence fantôme» distribue les contrats au Canada anglais. Pour sa part, le ministre Robert de Cotret demande aux responsables de la campagne «Montréal, c'est spatial» «de se taire pour ne pas irriter le Canada anglais»... Et nous nous sommes tus...

Pendant notre silence, le Ministère des Approvisionnements et Services interdit la publication de statistiques régionales sur les contrats de recherche et de développement qu'il accorde...

Pendant notre silence, les universités de Toronto, York et le Ryerson Polytechnical Institute se regroupent dans un Institute for Aerospace Studies...

Pendant notre silence, l'école secondaire Overlea de York Est change de nom. Elle s'appellera désormais le Marc Garneau Collegiate Institute. Elle vient de signer une entente avec la NASA pour créer un cours spécial en sciences et en mathématiques pour ses étudiants les plus doués. Par hasard, il faut le croire, Spar Aerospace leur offre le lien-satellite avec le centre de Houston au Texas...

Pendant notre silence, trois ministres québécois sont aussi silencieux; ils rêvent, s'ils ne dorment pas... Les Marcel Masse, Robert de Cotret et Michel Côté croient au miracle du silence... Le fédéralisme canadien, c'est ça...

Environnement Canada

Dans *Le Devoir* du 30 décembre, Louis-Gilles Francœur signe un article intitulé «Environnement: la manne fédérale tombe sur l'Ontario». En sous-titre, on peut lire: 6% des contrats de recherche au Québec, 64% aux voisins».

En 1985-86, Environnement Canada a accordé aux entreprises québécoises 6,1% des contrats octroyés dans les domaines scientifiques et techniques. Au cours de la même année, le même ministère accordait 64% de ses contrats de recherche à l'Ontario...

Dans son article, Francœur rappelle que le Québec n'a obtenu que 10,6% de tous les contrats de recherche accordés par Ottawa en 1985-86. Ontario recevait 46,3% et la Colombie britannique 18%...

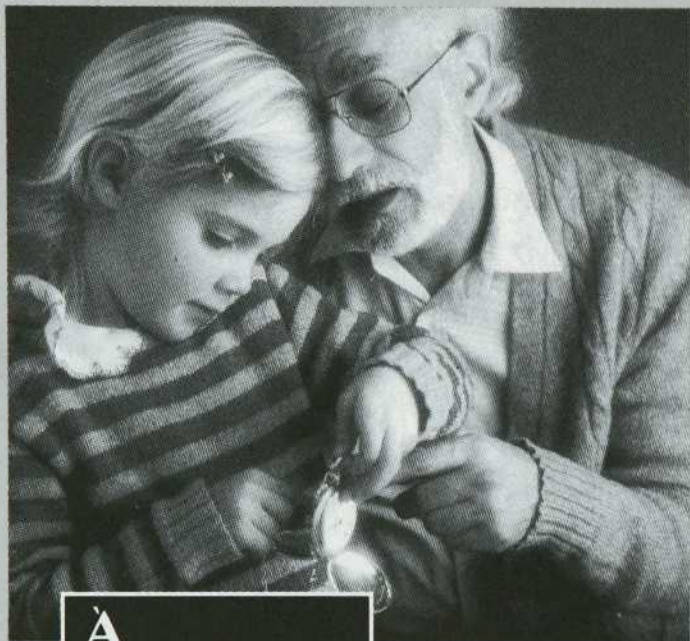
Il est vrai que le Québec n'était pas encore reconnu comme société distincte en 1985... mais j'ai nettement la conviction que le lac Meech n'améliorera en rien la traditionnelle discrimination appliquée par Ottawa à l'égard de la Belle Province. Les loups mangent toujours les moutons. L'inverse ne se produit jamais.



*Hommage à la mémoire
de GASTON BEAUDRY*

SECTION
ÉCONOMIQUE

La Prospérité



A chaque passage de la vie
... nos besoins de protection
évoluent.

Tous nous avons besoin de services de protection diversifiés bien adaptés à ce que nous vivons.

Tous nous recherchons de bons conseils, de bonnes solutions et la sécurité qui nous convient.

L'Assurance-vie Desjardins nous offre ce service-conseil et une protection adaptée à nos besoins.



**Assurance-vie
Desjardins**

à chaque passage de la vie

Des trouvailles et des réussites merveilleuses

par ROSAIRE MORIN

L'abri des jeunes

À Montréal, 3 000 jeunes sont sans abri. Ils doivent dormir à la belle étoile et, s'ils sont chanceux, ils passeront la nuit sur un banc de la Gare centrale ou du terminus d'autobus Voyageur.

L'archevêché de Montréal a assumé une initiative remarquable. Au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France, où jadis *Le Devoir* tenait ses assemblées annuelles, l'archevêché a aménagé un refuge pour les jeunes. L'abri est de qualité. Le climat est hospitalier, accueillant. Le dortoir comprend une quarantaine de lits donnés par des communautés religieuses. Les jeunes peuvent discuter autour d'une table, écouter la télévision, boire un café, manger des biscuits, prendre une douche. L'aide apportée peut à l'occasion permettre à un jeune de refaire ses forces morales et de décider d'orienter sa vie différemment.

Le projet a été réalisé grâce à la collaboration d'un grand nombre de bénévoles, d'organismes et d'entreprises. Au nombre des bienfaiteurs, on retrouve des communautés religieuses, la Fondation Ignace-Bourget, le Mouvement Desjardins, Hydro-Québec, la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'initiative est réussie, nécessaire et humaine. Elle permet à 40 jeunes à la fois de connaître quelques heures de repos, de confort, de bien-être. L'archevêché ne pouvait faire davantage. Mais qu'attendent les gouvernements de Québec, de Montréal et d'Ottawa pour apporter une solution humaine à la misère des itinérants montréalais? Des Tamouls débarqués à Montréal ont été logés dans des hôtels. Nous les avons nourris et, au même moment, nous oublions nos indigents, nos affamés et nos sans-abri. Ils vivent et nous ne les apercevons pas...

L'arrêt-source, Inc.

Cet organisme sans but lucratif a été créé en 1987, «l'Année internationale des Sans-abri». À Montréal, au 10 249, rue Christophe-Colomb, cette maison apporte une aide aux jeunes femmes de 18 à 30 ans sans abri et en difficulté. C'est l'une des rares maisons d'hébergement à moyen et long terme qui œuvre à l'intégration sociale des itinérantes.

À Montréal, il y a de 3 000 à 5 000 femmes sans abri. Plus de la moitié d'entre elles ont entre 20 et 25 ans. Ces personnes sont sans argent, sans travail, sans toit. Certaines ont été victimes de violence. D'autres vivent des problèmes familiaux difficiles. Souvent, elles ont connu dans leur enfance des familles d'accueil et, plus tard, des centres d'accueil. Un bon matin, elles avaient la rue pour tout partage. Elles ont débuté en cherchant un abri pour quelques nuits, puis pour quelques semaines. Il est alors facile de connaître des abus d'alcool ou de drogues.

L'Arrêt-source héberge de ces femmes défavorisées pour un long séjour. Un personnel spécialisé et des bénévoles les aident à se prendre en mains et à découvrir leur potentiel. Les orientations sont pratiques et constructives. Les femmes sont invitées à l'apprentissage de la responsabilité. Elles sont conviées à participer à des projets. Elles sont encadrées dans la gestion de leur budget et dans l'organisation de leur vie quotidienne. Pour cer-

taines, le retour aux études est encouragé; pour d'autres, des stages en milieu de travail sont organisés.

Dans une société qui regorge de richesse et qui se classe parmi les huit pays du monde au revenu le plus élevé, il est triste de constater l'existence de tant de misère et de pauvreté. Ce qui est inquiétant, c'est de constater que le nombre des miséreux grandit d'année en année.

Les coopératives de travail

Même si le gouvernement Bourassa n'appuie que faiblement le développement coopératif, et le gouvernement Lévesque n'a pas fait davantage, les coopératives prennent de l'expansion. Elles répondent à des besoins.

À l'heure actuelle, 140 coopératives de travail existent au Québec. Elles emploient 1 500 personnes. Elles opèrent dans divers secteurs. À titre d'exemples, les travailleurs sont à la fois les patrons de l'Imprimerie Harpell de Sainte-Anne-de-Bellevue, de l'entreprise informatique Célibec de Trois-Rivières, de la troupe de Théâtre Parminou de Victoriaville, du Centre de couture coopératif de Kamouraska, de la Coopérative de recherche et de production en communication «Les Nuages», etc.

La Fédération des coopératives de travail vient de franchir une étape importante. Une association avec le Fonds de solidarité de la FTQ assure la sécurité financière des coopératives et favorise à la fois l'injection de capital de risque dans les coopératives.

Le président de la Fédération, Richard Messier, croit que l'entente avec le Fonds de solidarité règle en grande partie les trois problèmes majeurs des coopératives de travail, soit une fiscalité défavorable, la difficulté d'épargner pour la retraite et l'accès limité au capital de risque.

Désormais, les membres des coopératives de travail auront la facilité d'acheter des actions du Fonds de solidarité. Ils bénéficieront d'un retour d'impôt fort intéressant. Par 1 000\$ investis, l'économie d'impôt s'élève à environ 800\$. Ce retour d'impôt sera ensuite réinvesti en parts privilégiées du Régime d'investissement coopératif qui, tout en finançant la coopérative de tra-

vail, produit une autre économie de 160\$. C'est un retour approximatif de 960\$ en impôt par 1 000\$ investis.

Par surcroît, les actions du Fonds de solidarité et leur plus-value avec les années constitueront un régime de retraite pour les coopérateurs. Il sera aussi possible de récupérer les parts privilégiées du Régime d'investissement coopératif pour ajouter au fonds de pension.

En retour, le Fonds de solidarité étudiera avec attention les demandes de financement des coopératives de travail. Avec le temps, la boule de neige peut grossir et atteindre des proportions gigantesques, d'autant plus que cette entente pourra s'appliquer aux 60 coopératives forestières et aux 112 coopératives agricoles.

Agropur

Il y a cinquante ans, le 24 août 1938, une soixantaine d'habitants de la région de Granby se regroupaient sous la formule coopérative. Ils fondaient La Société coopérative agricole du Canton de Granby. C'était l'époque florissante de l'UCC, maintenant la brillante Union des producteurs agricoles.

Depuis, la petite coopérative de Granby a grandi. Sous son nouveau nom, Agropur, elle emploie près de 2 500 travailleurs. Elle est engagée dans la production du fromage, du lait en poudre, du lait évaporé, du beurre, du yogourt. Elle gère 31 fabriques spécialisées. Ses marques de commerce sont réputées: Crino, Oka, Vaudreuil, Dalpé, Granger, Mont St-Bruno, Léveillé, Orange Maison, Rivette, Kik, Purfruit Québon, Maître Glacier, Yoplait, Yop.

Elle possède aussi les entreprises suivantes: Produits Mil-Ko Limitée, Laiterie Mont-Saint-Bruno Inc., Orange Maison Inc., Laiterie Victo Inc., Les Produits laitiers Mont-Saint-Hilaire Ltée, Beaudry & Lacoste Inc., Charcuterie La Tour Eiffel Inc.

En 1986, Agropur encaissait 771,5 millions\$ en revenus. Ses actifs s'élevaient à 199,4 millions\$.

Aucun des fondateurs n'avait espéré une telle réussite. À peine relevés de la crise, vivant dans des conditions de travail pénibles, les pionniers avaient foi et espérance dans la force de l'union et de la solidarité. L'exemple de leur succès peut entraî-

ner des personnes défavorisées à suivre le modèle coopératif pour résoudre ensemble des problèmes qu'une seule personne ne pourrait surmonter.

Fibres Donnite Inc.

À Richmond, le 26 janvier 1987, vingt-trois employés de Fibre Donnite Inc. décidaient de devenir actionnaires de leur entreprise. À cette fin, ils fondaient la coopérative Doniplast et ils investissaient 170 000\$, soit 27% des actions votantes de la compagnie. La Société de développement des coopératives avait garanti un prêt de 135 000\$ et les employés avaient contribué pour 35 000\$.

L'initiative s'avère heureuse. L'entreprise qui avait enregistré un chiffre d'affaires de 400 000\$ en 1986 obtient un volume de 1 100 000\$ en 1987 et les prévisions de 1988 s'élèvent à 2 500 000\$. La croissance est rapide. Le nombre d'emploi est passé de 23 à 40. Les nouveaux employés, après leur période de probation, seront invités à devenir partenaires de leur entreprise et à adhérer ainsi à la coopérative Doniplast.

Fibres Donnite est spécialisée dans le moulage de produits plastiques. Son revêtement «Abrastop» a été expérimenté avec succès dans les wagons du métro de Montréal. La ville de Caracas, au Vénézuéla, est intéressé à ce revêtement. L'entreprise manufacture aussi des coffres d'archeries exportés à 80% aux États-Unis. Elle fabrique en outre des supports pour fils électriques vendus en Ontario. Les glacières qu'elle produit pour les véhicules récréatifs sont écoulés au Canada.

Cette coopérative de travailleurs trace une voie qui humaniserait le capital. Partenaire de son entreprise, un ouvrier participerait non seulement au labour souvent pénible, mais aussi aux décisions et aux dividendes.

Les syndicats d'agricultrices

Dans le monde agricole québécois, l'égalité de la femme avec l'homme est devenue une réalité. Dans les cinq dernières années, 1 400 femmes se sont regroupées en syndicats. Les 13 syndicats ont formé la Fédération des femmes agricultrices.

Ces femmes ont obtenu la reconnaissance juridique de l'État et l'affiliation de leur Fédération à la dynamique Union des producteurs agricoles (UPA). Elles ont réussi à faire tripler le nombre de femmes actionnaires de la ferme familiale. Elles sont parvenues à faire disparaître la discrimination anti-féminine qui existait sur les primes à l'établissement. Elles travaillent, à l'heure actuelle, pour faire disparaître la discrimination dont elles sont encore l'objet de la part de l'Office du crédit agricole.

La sensibilisation des femmes à la qualité de la vie et l'accès à la propriété sont au nombre des objectifs poursuivis. Les 20 000 femmes qui travaillent sur des fermes au Québec verront leur condition de vie s'améliorer. Certes, des problèmes subsistent. Mais l'accès à la sécurité rendra plus acceptable les longues heures de travail. Il protégera surtout la femme qui, autrement, serait sans le sou, advenant une séparation du couple...

Cette réalisation est concrète. Elle permet à la femme d'accéder à l'égalité, à la propriété et à la sécurité économique.

Théâtre Parminou

En sa quatorzième saison, la coopérative du Théâtre Parminou présente des spectacles d'une qualité exceptionnelle. La pièce «L'étoffe du pays» fait revivre divers aspects des événements de 1837. «L'égalité brille pour tout le monde» est un spectacle enrichissant qui traite de l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. La création «Ça crève les yeux... ça grève le cœur» parle de pornographie.

Les coopératives forestières

Les coopératives forestières étaient principalement engagées dans l'exploitation forestière. En 1986, elles réalisaient 2 978 600 mètres cubes solides de bois récoltés pour un revenu de 70 millions\$. Mais, depuis quelques années, elles ont diversifié leurs opérations. Plusieurs coopératives touchent maintenant à toutes les activités du domaine forestier: plantation, aménagement, exploitation, transformation et production de plants. Quelques exemples soulignent les changements survécus.

Tout récemment, au pays du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Coopérative forestière Laterrière investissait plus de 600 000\$

dans un complexe de production de plants. En Abitibi, la Coopérative forestière de Rémigny met en terre chaque année 1 000 000 de plants forestiers et elle s'intéresse de plus en plus à l'aménagement. Cette année, la Coopérative forestière Manicouagan-Outardes a semé 450 000 plants de pins gris et d'épinettes noires et le sacrifiage exécuté a atteint 1 000 hectares. Au Saguenay, la Coopérative Ferland-Boileau est active dans tous les secteurs, de la coupe en forêt à la transformation en usine, de l'aménagement à la production d'arbres forestiers; son chiffre d'affaires s'élève à plus de 8 millions\$ par année.

À Saint-Raymond, 58 kilomètres au nord-ouest de la ville de Québec, la Coopérative forestière de Portneuf a traité plus de 2 500 hectares de terrain, planté plus de 3 000 000 d'arbres et dégagé près de 1 500 000, depuis sa fondation, en 1983. Pour sa part, la Coopérative forestière du Bas Saint-Maurice se spécialise dans la plantation et le dégagement. Enfin, citons la Coopérative forestière du Haut-Saint-Maurice qui œuvre dans la préparation de terrain, l'arrosage terrestre, la plantation et l'entretien de plantation.

D'autres initiatives heureuses sont aussi réalisées. À titre d'exemples, à Mont-Laurier, la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides vient de s'impliquer financièrement dans Bellerive-Ka'NEnda, une filiale de Rexfor. Participant au capital de risque de l'entreprise, elle siège désormais au conseil d'administration. Elle est maintenant mandataire pour l'approvisionnement de la compagnie à laquelle elle apporte une riche expérience dans l'aménagement et l'exploitation des forêts feuillues et mélangées.

École secondaire BOUDREAU

En avril dernier, les écoles Boudreau, Le Goéland et Marie-Anne étaient présentées ici. Pierre Gendron de l'École Boudreau nous fait parvenir un commentaire et nous en reproduisons intégralement de larges extraits:

... vous avez compris que l'affirmation d'un groupe se mesure à l'affirmation de chacun de ses membres. C'est ce que nous tentons de faire ici à l'école Boudreau. Il est vrai que l'école pour «dérocheurs» Boudreau réussit à scolariser, mais il est surtout vrai qu'elle réussit à

rendre moins dépendants (pour ne pas dire indépendants) intellectuellement environ 500 Québécois et Néo-québécois chaque année. Malheureusement, une bonne partie de notre clientèle n'aura pas accès à des études supérieures (pour des raisons économiques la plupart du temps), mais ceux qui auront passé par Boudreau auront acquis une fierté personnelle (il n'y a rien de mieux que le succès scolaire), ils feront preuve d'une plus grande autonomie de pensée (capacité d'analyse, faculté de discernement...) qui leur permettra de se détacher des différents «gurus» formateurs de pensée de masse; enfin, ils auront aussi fait preuve d'une capacité réelle de produire, et ce, dans des cadres-horaires précis. La société québécoise a grandement besoin de ces qualités.

Il existe aussi un deuxième volet à ce qu'une école pour «décrocheurs-adultes» peut faire pour la collectivité où elle existe, ce volet, c'est l'égalité, l'égalité entre sexes et l'égalité entre les provenances socioculturelles.

Ici, à Boudreau, il y a sensiblement autant d'hommes que de femmes; mais notre clientèle féminine a (pour environ 50%) des charges familiales (bien souvent assumées par elle seule). Il faut énormément de courage à ces femmes pour faire accorder les obligations de mère, épouse et étudiante. La plupart réussissent le coup en ayant des succès scolaires remarquables. De plus, ces succès scolaires amènent pour plusieurs des changements radicaux dans leur vie: outre l'admiration de leurs propres enfants, lorsque le bulletin scolaire arrive (admiration qui se traduit par une modélisation peu fréquente dans certains milieux)... Enfin, munies de cette confiance et liberté nouvelle, plusieurs d'entre elles s'impliquent socialement dans leur milieu.

... Les écoles de «décrocheurs» du Québec travaillent chaque jour pour éviter que ne se réalise la remarque de Félix Leclerc: «la meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire»...

Merci à monsieur Boudreau pour son commentaire. Certes, le ministre de l'Éducation comprendra mieux l'urgence de dispenser les connaissances élémentaires aux 300 000 Québécoises et Québécois qui ont quitté l'école avant la troisième année des études secondaires.

Les coopératives scolaires

En septembre dernier, les coopératives québécoises en milieu scolaire étaient ici présentées comme «une école de formation par excellence.» Un lecteur qui désire conserver l'anonymat nous transmet un message qu'il importe de vous communiquer, au moins en partie:

Vous dites qu'une coopérative scolaire est «une école de formation par excellence». Vous avez raison. Une coopérative scolaire est une école dans l'école. Le jeune y apprend à connaître les principes de la coopération. Il est à la fois dirigeant et travailleur. En sa qualité de dirigeant, il s'initie au fonctionnement d'une entreprise, aux exigences de la rentabilité, aux méthodes d'organisation et de financement. Comme travailleur dans la coopérative, il comprend la nécessité du travail bien fait et il apprend à vivre quotidiennement les règles de la solidarité et de la démocratie. Les connaissances et les habiletés qu'il acquiert complètent la formation purement scolaire que l'école lui dispense.»

Ce témoignage méritait d'être reproduit. Plus de 1 000 jeunes sont ainsi engagés dans la marche active de 90 coopératives scolaires. Les apprentissages vécus développent l'esprit de décision et d'initiative, le sens de l'autonomie et des affaires. Ce n'est pas le fonctionnement d'une «librairie-papeterie» qu'ils apprennent, c'est la découverte d'une réponse à leurs besoins. Cette préparation à la vie leur permettra peut-être d'assumer les défis que notre génération a été incapable d'affronter.



L'Action Nationale vous recommande les livres suivants

La Laurentienne — L'aventure passionnante d'un groupe financier à la conquête du monde, Pierre Godin, Éditions Québec/Amérique.

L'article 23, par Jacqueline Blais, Éditions du Blé (Saint-Boniface, Manitoba).

Le continent imaginaire de Iolande Cadrien-Rossignol, Félix-Antoine Savard, Éditions Fides.

Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec, V^e tome, 1970-1975, collectif dirigé par Maurice Lemire de l'Université Laval, Éditions Fides.

Histoire des sciences au Québec, Luc Chartrand, Raymond Duchesne, Yves Gingras, Éditions Boréal.

Historien du pays québécois, Maurice Séguin, collectif dirigé par Robert Comeau, VLB Éditeurs.

Le sort de la culture, Fernand Dumont, l'Hexagone.

Répertoire des écrivains franco-ontariens, Éditions Prise de parole.

Les Montréalais, Andrée Maillet, Éditions l'Hexagone.

La famille et l'homme à délivrer du pouvoir, Maurice Champagne-Gilbert, Éditions Leméac.

Les Acadiens de l'île, 1720-1980, Georges Arsenault, Éditions d'Acadie.

Le système politique des États-Unis, Edmond Orban et Collaborateurs, Presses de l'Université de Montréal.



REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'expérience de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpellier notre Église.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$
à l'étranger: 20,00\$

RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2L9

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Photocomposition
et montage:**

Atelier LHR
514-659-9712

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**

425, ouest, boulevard de Maisonneuve,
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.**

1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3


LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!



La qualité de notre service est notre principale préoccupation.

L'électrificacit  

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

**Président du
Conseil:**

Yvon Groulx

Directeurs:

Richard ARÈS

Thérèse BARON

André BEAUCHAMP

Paul-A. BOUCHER

Jacques BOULAY

Vice-président:

Delmas Lévesque

René Blanchard

Guy BOUTHILLIER

Michel BROCHU

Louise C.-BROCHU

Marcel CHAPUT

Jean-Charles

CLAVEAU

Claude DUGUAY

Pierre DUPUIS

Philippe GÉLINAS

Jean GENEST

Jacques HOULE

Alban JASMIN

Marcel LAFLAMME

Jean-Marc LÉGER

Georges MEYERS

Denis MONIÈRE

Jacques-Yvan MORIN

Anna L-NORMAND

Jean-Marcel PAQUETTE

Charles POIRIER

Juliette RÉMILLARD

Gilles RHÉAUME

Jean-Jacques ROY

André THIBAudeau

**Secrétaire-
trésorier:**

Gérard Turcotte

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

Agences: Brossard (2), Chicoutimi, Laval, Montréal, Rimouski, Rivière-du-Loup, Sainte-Foy (2), St-Georges, Sherbrooke, Trois-Rivières, Val-d'Or.

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE